

**REVUE DE PRESSE
CITATIONS DE LA CIMADE
SEMAINE DU 02 AVRIL 2018**

| | |
|---|----|
| INTERNATIONALE | 3 |
| 05/04/2018 – Euronews – Polémique en France sur le projet de loi asile-immigration | 3 |
| NATIONALE..... | 4 |
| 03/04/2018 – Le Figaro – Loi asile et immigration : l'Allemagne, mètre-étalon du durcissement défendu par Collomb..... | 4 |
| 04/04/2018 – AFP – Paris: rassemblement pour demander le retrait de la loi asile..... | 5 |
| 04/04/2018 – La Croix – « Martin Luther King a ouvert la porte à ma vocation de prêtre » | 6 |
| 06/04/2018 – Libération – «Pays d'origine sûrs» : un amendement pour exclure les Etats homophobes | 7 |
| 07/04/2018 – Metamag – Mayotte ni française, ni comorienne. Avant tout européenne ?..... | 9 |
| 03/04/2018 – Reuters – Bordeaux : des volontaires pour remplacer les migrants en rétention | 12 |
| REGIONALE | 13 |
| 02/04/2018 – Le Progrès – Cimade, au plus près des demandeurs d’asile | 13 |
| 02/04/2018 – Guadeloupe France Antilles – Les salariés de la Cimade en grève contre le projet de loi asile et immigration..... | 13 |
| 03/04/2018 – Rue 89 Strasbourg – « Dangereux », « crétin », le projet de loi « asile et immigration » inquiète les associations locales... .. | 14 |
| 03/04/2018 – Lyon Plus – Fin de la trêve hivernale: associations et citoyens refusent les remises à la rue..... | 17 |
| 04/04/2018 – Berria – Harrera izpia..... | 18 |
| 04/04/2018 – Berria – Hendaiaiko atxikitze zentroa blokeatu dute irekiera egunean..... | 18 |
| 04/04/2018 – Ouest France – Loi asile immigration. «Ce n’est pas une loi, c’est une condamnation», selon des manifestants | 18 |
| 04/04/2018 – TV Rennes – Journal soir..... | 19 |
| 04/04/2018 – France 3 Bretagne – Rennes : un rassemblement contre le projet de loi asile immigration | 20 |
| 04/04/2018 – Sud Ouest – Bordeaux : manifestation ce mercredi contre le projet de loi "asile et immigration"..... | 21 |
| 05/04/2018 – Rue 89 Bordeaux – La Cimade monte au créneau contre le projet de loi asile et immigration | 21 |
| 04/04/2018 – Guadeloupe France Antilles – Mathias Haurat : « Une véritable atteinte aux droits des personnes » | 22 |
| 04/04/2018 – La Marseillaise – Pas idéologique, vraiment ? | 23 |
| 04/04/2018 – La Marseillaise – Dangereux, maltraitant, inutile... festival de critiques sur le projet de loi asile | 23 |

| | |
|--|----|
| 04/04/2018 – La Nouvelle République – Le CSC dans le sens de l'accueil | 24 |
| 04/04/2018 – Le Journal du Gers – Ciné-rencontre dans le cadre des Etats généraux des migrations..... | 25 |
| 05/04/2018 – Ouest France – Quimperlé. Une nouvelle famille déboutée du droit d'asile..... | 26 |
| 05/04/2018 – Ouest France – Vendée. Fin de la trêve hivernale : des familles expulsées..... | 27 |
| 05/04/2018 – La Nouvelle République – Les mots et la sérigraphie pour partager ses origines | 27 |
| 06/04/2018 – Rue 89 Bordeaux – Qui se soucie du bidonville des réfugiés sahraouis à Bordeaux ?..... | 28 |
| 06/04/2018 – Le Télégramme – Migrants. Le Chaînon veut faciliter l'hébergement | 29 |
| 06/04/2018 – Ouest France – Caen. Une marche pour l'Égalité, samedi 7 avril | 30 |
| 06/04/2018 – La Marseillaise – À Sète, des citoyens se mobilisent pour que cesse enfin le calvaire des étrangers | 30 |
| 07/04/2018 – La Marseillaise – À Marseille, les salariés du droit d'asile contre la loi | 31 |
| 08/04/2018 – Tendances Ouest – Marche pour l'égalité : 200 personnes mobilisées à Caen.... | 32 |
| 03/04/2018 – France 3 Normandie – A Rouen, des bénévoles se mobilisent pour les sans-papiers | 33 |

[05/04/2018 – Euronews – Polémique en France sur le projet de loi asile-immigration](#)

Par Sandrine Delorme

"Accueil de villes entières", "des régions submergées", des députés dénoncent le discours alarmiste de Gérard Collomb sur les demandeurs d'asile. Ce sont des élus de la majorité et des communistes qui, disent-ils, ne veulent plus de l'intox qui accompagne ce discours de la peur. Gérard Collomb a présenté son projet de loi asile-immigration mardi en commission à l'Assemblée, et, malgré ses propos, il a laissé entendre qu'un assouplissement de la durée maximale de la rétention administrative était envisageable. C'est l'un des aspects les plus polémiques du projet que l'ONG la Cimade dénonce dans son ensemble, avant son examen par l'Assemblée nationale dans 10 jours (16 avril).

Un rassemblement était organisé, hier, dans le nord-est de la capitale :

"Evidemment la mesure phare contre laquelle on est vent debout, c'est les 135 jours de rétention, que les députés parlent de réduire à 90 jours. Pour nous, en fait, les 45 jours qui existent aujourd'hui, c'est déjà trop. Donc que ce soit 90 ou 135, c'est de toutes façons, intolérable pour nous" expliquait Marion Beaufiles, intervenante pour l'association la Cimade au CRA du Mesnil-Amelot.

Hassan est sorti du centre de rétention du Mesnil-Amelot la semaine dernière. Il est Marocain et vit en France depuis 15 ans :

"Trois mois, c'est pour quelqu'un qui a commis un délit, ces gens, en rétention, ils ont rien commis du tout pour la plupart. Je suis désolé, j'ai dit au président Macron, il faut bien y réfléchir, ça, c'est pas une loi, c'est une condamnation gratuite, voilà. Et si vous voulez savoir les conditions dans le centre, il n'y a rien à raconter, c'est que des mauvais souvenirs."

Les salariés de la Cimade intervenant en centre de rétention sont en grève pour protester contre ce projet de loi. Le rassemblement d'hier avait lieu à quelques mètres de l'un des trois campements de migrants encore présents à Paris.

100 000 personnes ont demandé l'asile à la France l'an dernier. En Allemagne et en Italie, c'est plutôt le double. Selon l'association France Terre d'Asile, la France est en 17e position en Europe et les arrivées de migrants illégaux par la mer ont baissé de 63 % entre 2016 et 2017 dans l'Union européenne.

03/04/2018 – Le Figaro – Loi asile et immigration : l'Allemagne, mètre-étalon du durcissement défendu par Collomb

Par Edouard de Mareschal

Le ministre de l'Intérieur s'appuie régulièrement sur le cadre européen et son application allemande pour justifier les mesures les plus fermes de son projet de loi, discuté depuis ce mardi soir. Délais de recours, durée maximale de rétention... tour d'horizon des mesures où le texte s'inspire de l'étranger.

S'inspirer des «bonnes pratiques de nos voisins européens», voici la position martelée par le ministre de l'Intérieur pour justifier les mesures les plus strictes du projet de loi immigration, présenté à partir de mardi soir en commission des lois. Dans ses prises de positions publiques, le ministre de l'Intérieur avance régulièrement que la législation française en matière d'immigration et d'asile est bien moins ferme que ce que les directives européennes le permettent. Ainsi, «l'attractivité» du droit français créerait un «appel d'air» particulièrement dans les flux secondaires, c'est-à-dire chez les migrants déjà déboutés du droit d'asile qui retentent leur chance dans un autre pays européen.

Le ministre cite régulièrement le cas de Berlin, où le traitement des demandes d'asile serait plus efficace et le cadre légal pour les déboutés serait plus ferme. Tour d'horizon des principales mesures du projet de loi qui s'inspirent de l'étranger.

- Réduction des délais de demande d'asile

Présenté comme l'une des principales mesures du projet de loi immigration, l'accélération de l'examen des demandes d'asile doit permettre aux demandeurs d'obtenir une réponse en six mois, contre un an en moyenne actuellement. Mais cette réduction des délais obligera le demandeur à ne pas louper le coche pour faire valoir ses droits: à l'issue d'une décision de refus de l'Ofpra, le demandeur d'aura plus 30, mais 15 jours pour interjeter appel.

L'Intérieur justifie cette mesure en invoquant la moyenne européenne, qui se situe dans ces eaux-là. «Pour les procédures normales, neuf Etats membres prévoient un délai de recours entre 8 jours et 15 jours, parmi lesquels la Hongrie (8 jours), l'Autriche (2 semaines), l'Estonie (10 jours), l'Allemagne (2 semaines)», peut-on lire dans l'étude d'impact attenante au projet de loi. Car en matière de recours, comme sur bien d'autres sujets, le droit communautaire laisse une grande latitude aux Etats membres: la directive «procédures» du 26 juin 2013 évoque seulement la nécessité d'un «délai raisonnable», qui ne rende «pas cet exercice impossible ou excessivement difficile».

- Fin du caractère systématiquement suspensif d'un recours

Mesure particulièrement décriée par les associations d'aide aux migrants, le caractère suspensif d'un recours disparaîtra pour les examens en procédure accélérée. Cette procédure concerne les ressortissants de pays sûrs (l'Albanie par exemple), les demandes manifestement frauduleuses, ou hors délai, ou encore celles qui menacent l'ordre public. Pour ces cas-là, un appel devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ne protégera plus d'un éloignement si l'étranger fait déjà l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). En revanche, cette OQTF pourra toujours être contestée devant le juge administratif.

Là encore, l'Intérieur invoque le droit européen (la directive «procédures») qui autorise ce dispositif déjà utilisé dans plusieurs pays européens. «Dans neuf Etats membres, parmi lesquels

l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède ou encore la Lituanie, le recours n'est pas automatiquement suspensif pour les procédures accélérées», détaille l'étude d'impact.

- **Création d'un plan national de répartition des demandeurs d'asile**

Pour mieux répartir la charge migratoire sur le territoire, le texte prévoit que la répartition des demandeurs d'asile se fera dans le cadre d'un schéma d'accueil national qui fixera un quota par région. L'étranger sera assigné à un centre d'accueil où il sera tenu de résider pendant tout le temps de l'examen de sa demande d'asile pour bénéficier des conditions matérielles d'accueil. La mesure vise à éviter la concentration des demandeurs d'asile dans certains territoires. Avec 30.000 enregistrements en 2016 et 40.000 en 2017, les guichets uniques franciliens sont submergés par les demandes. Le gouvernement cite aussi le cas de Calais, où la jungle démantelée en octobre 2016 a concentré jusqu'à près de 10.000 migrants.

Une fois de plus, Beauvau estime que la solution se trouve dans les textes européens ; la directive «accueil» autorise les Etats membres à imposer une circonscription déterminée aux étrangers pour examiner leur demande. «Dans dix-huit pays de l'Union européenne, le bénéfice des conditions matérielles d'accueil est conditionné à l'acceptation par le demandeur d'asile d'un hébergement proposé», lit-on dans l'étude d'impact.

En réalité, la situation est bien plus complexe. Beaucoup de migrants qui dorment dehors à Calais sont «dublinés» ou déjà déboutés du droit d'asile. Ils préfèrent donc tenter le passage illégal vers l'Angleterre et s'exclure du système d'hébergement proposé par l'Etat, car ils savent qu'on va leur demander de quitter le territoire. Il est donc peu probable que cette mesure suffise à endiguer l'afflux de migrants à Calais.

- **Allongement de la durée maximale de rétention**

Autre cheval de bataille de Gérard Collomb, l'allongement de la durée maximale de rétention. Actuellement fixée à 45 jours maximum, elle passera à 90 jours. Actuellement, elle est «l'une des plus courtes au sein de l'Union européenne», note le gouvernement. En effet, elle est de 6 mois en Allemagne, 60 jours en Espagne, 12 mois en Suède... Récemment, l'Italie a elle aussi augmenté la durée maximale de rétention à 90 jours. Et le droit européen est bien plus stricte en la matière: la directive «retour» permet une rétention de 6 mois, prolongeable jusqu'à 18 mois.

Une mesure jugée inutile par les associations de défense des migrants, qui notent que la durée moyenne de rétention en France est de 12 jours. «La France est l'un des pays qui enferme le plus en Europe», affirme Marine De Hass, responsable des questions européennes à la Cimade. «Or, on voit très clairement que le taux de retours effectifs s'effondre à mesure que la rétention s'allonge.»

Mais pour le gouvernement, cette mesure répond à des «situations identifiées dans lesquelles la durée maximale de la rétention de 45 jours ne permet pas de procéder à l'éloignement». Pour le gouvernement, il s'agit de décourager les tentatives d'obstruction de certains étrangers. La mesure vise aussi à pallier le manque de coopération de certains pays dans la délivrance de laissez-passer consulaires (LPC): La Mauritanie, le Maroc, la Turquie ou le Bangladesh par exemple délivrent moins de 30% des LPC dans les temps.

Le gouvernement espère ainsi améliorer le taux de renvois effectifs autrement qu'en favorisant les nationalités les plus simples à éloigner, comme les Albanais. Sur 21.296 étrangers retenus, 8689 ont été effectivement éloignés en 2017. Parmi eux, 32% l'ont été après 15 jours de rétention, et 10% après 30 jours de rétention. Reste à savoir si l'allongement de la durée de rétention aura une incidence sur ces chiffres.

04/04/2018 – AFP – Paris: rassemblement pour demander le retrait de la loi asile

Dépêche AFP reprise par Le Figaro, Ouest France, etc.

Plus d'une centaine de personnes, intervenants en centre de rétention administrative (CRA) ou bénévoles auprès des migrants, se sont rassemblées ce matin à Paris pour demander le retrait de la loi "asile-immigration" examinée jusqu'à demain en commission parlementaire, a constaté l'AFP. Devant une banderole rouge clamant "Collomb, on va te faire toute la misère du monde", des intervenants se sont succédé au micro pour demander "un retrait complet de ce texte qui va trop loin".

Ils se sont rassemblés sur la place Stalingrad, dans le nord-est de la capitale, à quelques mètres de l'un des trois campements de migrants encore présents à Paris. "La mesure phare contre laquelle on est vent debout est l'allongement à 90 jours, voire 135, de la rétention administrative" des étrangers en attente de leur expulsion, a expliqué Marion Beaufiles, intervenante pour l'association la Cimade au CRA du Mesnil-Amelot. Selon elle, "les 45 jours actuels sont déjà trop" parce qu'"inutiles" pour permettre les renvois.

"Ca détruit, la rétention. Ils vieillissent d'un coup. On ne les reconnaît pas quand on les revoit ensuite", a-t-elle ajouté. "On est dans une logique de gestion, d'expulsion, comme si on était envahis. C'est d'une bêtise sans nom", a pour sa part déploré Hortense, bénévole auprès de sans-papiers, en redoutant que le but soit "de rendre invisibles ces gens dans l'opinion publique".

Venu apporter son témoignage après 40 jours au Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, Hassan, sorti vendredi, a raconté s'être retrouvé "mélangé avec des gens qui ont fait des délits". "Mais je n'ai rien fait. On me reproche juste de ne pas avoir de papiers", a ajouté le Tunisien, qui vit en France depuis 15 ans. "Trois mois (en rétention), c'est quand on commet quelque chose. Ce n'est pas une loi, c'est une condamnation", a-t-il dit.

La Commission des lois de l'Assemblée va plancher sur le texte d'ici jeudi, avant son examen en séance à partir du 16 avril. Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a entrouvert la porte mardi à un assouplissement des dispositions controversées du projet de loi sur la durée maximale de la rétention, en se disant "prêt à étudier" les propositions des députés.

04/04/2018 – La Croix – « Martin Luther King a ouvert la porte à ma vocation de prêtre »

Recueilli par Malo Tresca

Auteur de Prier 15 jours avec Martin Luther King (1), le père Christian Delorme, prêtre du diocèse de Lyon, est l'une des grandes figures d'Église qui portent en France l'héritage du pasteur baptiste américain.

À l'occasion du cinquantenaire de sa mort, mercredi 4 avril, il raconte comment le combat de Martin Luther King a nourri et conforté sa vocation.

La Croix : Vous avez assisté, adolescent, à un meeting de Martin Luther King à Lyon, avant de correspondre avec lui. Pourquoi vous a-t-il tant marqué ?

Père Christian Delorme : J'avais quinze ans et demi quand, en 1966, j'ai pu assister, accompagné de ma mère, à un meeting de Martin Luther King à la Bourse du Travail, un lieu lyonnais emblématique de la cause syndicaliste. Cela a été un grand bonheur, et un moment fondateur de ma vie. À l'époque, Martin Luther King était mon héros, et il n'a cessé de l'être depuis : avec le pape Paul VI – qui avait d'ailleurs reçu le pasteur baptiste en 1964 à Rome, ce qui lui avait donné une large audience et une respectabilité dans le monde catholique –, il a ouvert la voie à ma vocation de prêtre.

Quelques semaines après ce meeting, je lui avais écrit une lettre – un courrier d'écolier, en français puisque je ne parlais pas un mot d'anglais –, qui lui a été transmise par l'intermédiaire de l'ambassade américaine de Paris. Je lui posais alors maladroitement des questions sur le « black power » – « le pouvoir noir », parce que certains Noirs contestaient aux États-Unis son combat pour l'égalité, ce qui m'interpellait. Je garderai toujours en mémoire sa réponse reçue,

avec un immense étonnement, quelques semaines plus tard : il n'y a pas de « pouvoir noir » ou de « pouvoir blanc », me disait-il alors, mais seulement le « pouvoir des hommes ».

Bien plus tard, la marche de l'égalité contre le racisme [la « Marche des Beurs », NDLR], que nous avons lancée en 1983 dans le quartier des Minguettes, à Vénissieux (Rhône) avec notamment le pasteur Jean Costil, de la Cimade, s'est complètement inscrite dans la filiation des marches nord-américaines qui s'étaient déroulées une vingtaine d'années plus tôt. À l'époque, nous sensibilisions les marcheurs sur la richesse des enseignements de Martin Luther King et de Gandhi...

Comment un pasteur baptiste noir a-t-il pu vous donner envie d'être prêtre catholique ?

Père Christian Delorme : On a du mal à mesurer cela aujourd'hui, avec toutes ces années d'œcuménisme amorcées en Europe depuis le Concile Vatican II, ayant ouvert la voie à la réconciliation des Églises. Mais à l'époque, nous en étions aux prémices de ce rapprochement. Martin Luther King a vraiment incarné cela, parce qu'il a entraîné derrière lui les gens de toutes les confessions, protestants mais aussi catholiques... Même si l'Église catholique américaine, très conservatrice, restait alors un peu timorée.

Certes, Martin Luther King était un homme engagé socialement et politiquement, mais il était avant tout un mystique et un prophète. Il était animé par cette conviction profonde que Dieu est du côté des pauvres. Il a vraiment, à mes yeux, replacé au centre des Églises la fonction prophétique. Il est celui qui, au nom de l'Évangile, s'est levé pour dire que Dieu ne peut accepter la destruction de l'homme, et que la religion doit, quand c'est le cas, lui venir en aide.

Selon vous, son héritage parle-t-il toujours à nos sociétés ?

Père Christian Delorme : La ville de Lyon organise actuellement, à la Bibliothèque municipale (2), une exposition sur l'histoire et l'héritage de Martin Luther King. Depuis son ouverture il y a deux mois, plus de 50 000 visiteurs s'y sont pressés. Ce chiffre témoigne bien qu'il continue à parler aux foules, à la différence de nombreuses personnes importantes dans les années 1950 ou 1970 qui sont tombées dans l'oubli !

En France, je crois qu'il parle particulièrement à la population antillaise, l'une des héritières aussi du système esclavagiste... Par exemple, l'écrivain et metteur en scène Alain Foix, quadragénaire originaire de Guadeloupe, a écrit une biographie du défenseur des droits civiques. Le footballeur Lilian Thuram, né à Pointe-à-Pitre et également croyant, a cité à plusieurs reprises Martin Luther King et a créé une Fondation pour lutter contre le racisme...

Aux États-Unis, le prix Nobel de la paix est « statufié » : il y est presque considéré comme l'un des Pères de l'Amérique moderne, au même titre par exemple peut-être qu'Abraham Lincoln. Parce que son combat est toujours actuel. Il y a toujours de la violence, des guerres, de la discrimination, du racisme.

Ces dernières années, on a vu émerger sur le sol américain le mouvement Black Lives Matters (BLM) – « la vie des Noirs compte » – qui se réclame de son héritage pour dénoncer les assassinats perpétrés dans le cadre de bavures policières. Plus récemment, la grande marche organisée en mars à Washington, qui a fait descendre dans la rue près de 800 000 personnes pour revendiquer une véritable réglementation des ventes d'armes sur le sol américain, s'inscrit aussi à mes yeux dans le sillon de la lutte du pasteur baptiste.

06/04/2018 – Libération – «Pays d'origine sûrs» : un amendement pour exclure les Etats homophobes

Par Florian Bardou

Un amendement de la rapporteure, initialement porté par une cinquantaine de députés LREM, exclut les pays qui pénalisent l'homosexualité de la liste des pays d'origine sûr, dont les demandeurs sont soumis d'office à la procédure accélérée et peuvent être renvoyés même s'il

font appel d'un rejet. Sont concernés : l'Inde, le Sénégal et le Ghana. Selon ce texte, les demandeurs d'asile originaires de ces pays pourraient éviter d'être expulsés.

«Pays d'origine sûrs» : un amendement pour exclure les Etats homophobes

Avant même sa présentation en Conseil des ministres, fin février, le projet de loi «asile et immigration» de Gérard Collomb est apparu aux yeux des observateurs comme l'un des plus controversés de ce début de quinquennat. A l'Assemblée nationale, le texte fait l'objet d'un très grand nombre d'amendements, en particulier de députés de la majorité soucieux d'infléchir la portée de certaines propositions voire de «rééquilibrer» le projet de loi avant son arrivée au Sénat.

Adopté mercredi soir en commission des lois «à la quasi-unanimité», l'un de ses amendements, porté par la rapporteure Elise Fajgeles et le député du Maine-et-Loire, Matthieu Orphelin, vise à exclure de la liste des «pays d'origine sûrs» ceux «où l'homosexualité peut encore faire l'objet de mauvais traitements ou de sanctions pénales». Autrement dit, dans le cas où ils seraient déboutés, les demandeurs d'asile ressortissants d'un pays pénalisant les relations entre personnes de même sexe –considérés jusque-là comme des «pays d'origine sûrs» par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) – pourraient déposer un recours devant la cour nationale du droit d'asile. Et ce, sans risquer d'être expulsés comme le prévoit en l'état le projet de loi avec la levée du caractère suspensif de certains recours pour les procédures accélérées.

«C'est une avancée, se félicite à ce sujet le député LREM Matthieu Orphelin. Comment parler de "pays sûrs" pour ceux qui criminalisent les LGBT ? Aujourd'hui, il y a des demandeurs d'asile qui viennent dans notre pays en raison de persécutions à cause de leur orientation sexuelle, il était indispensable de changer cette définition de pays sûr et de redire qu'il n'y a qu'une poignée de pays dans le monde où les LGBT sont respectés.» «Ce qui est intéressant, c'est que cet amendement s'il prospère permet d'amener à réduire considérablement la liste des "pays d'origine sûrs", souligne de son côté le directeur général de l'ONG France Terre d'asile, Pierre Henry. Par extension, il est probable que d'autres pays qui n'ont pas de législation réprimant l'homosexualité, mais où il y a des persécutions puissent être concernés.»

Reste à savoir ce que l'on entend par «pays d'origine sûrs». Le directeur de cette organisation d'aide aux réfugiés rappelle qu'en vertu du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), ce sont des pays «considérés comme ayant une gouvernance démocratique et une jurisprudence protectrice, qui respectent les droits humains et où supposément il n'y a pas de persécutions en raison des idées politiques ou de l'identité religieuse». Par conséquent, en raison de ces caractéristiques, les dossiers des demandeurs d'asile ressortissants de ces Etats, y compris leurs recours lorsqu'ils sont déboutés une première fois, sont «traités de manière plus rapide», à l'occasion d'une procédure accélérée de 15 jours.

Liste évolutive

Depuis la directive européenne «Procédure» de 2005, ces pays sont listés par le conseil d'administration de l'Ofpra. Cette liste de 15 à 20 pays pouvant faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, elle n'a alors eu de cesse d'évoluer pour inclure dans sa dernière mouture de 2015 : le Bénin, l'Arménie, le Monténégro ou la Mongolie mais plus le Mali, l'Ukraine ou la Tanzanie. Avec l'amendement LREM, le Ghana, l'Inde et le Sénégal où sont pénalisées les relations homosexuelles pourraient être eux aussi retirés de cette liste de 16 «pays sûrs».

Cosmétique ? C'est en tout cas l'analyse des associations d'aide aux réfugiés et migrants comme l'association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (Ardhis) dont la coprésidente, Ewa Maizoué, jointe par Libération, rappelle l'opposition en bloc de son organisation à cette distinction entre pays. Pour la Cimade, une organisation de soutien aux étrangers : «C'est très bien de retirer des pays de la liste par voie législative, c'est une bonne chose pour les personnes homosexuelles originaires de ces pays, mais les autres, bien que n'ayant pas de lois ne réprimant pas

l'homosexualité, ne sont pas forcément plus sûrs pour les personnes en raison de l'homophobie rampante. Ce n'est par ailleurs en aucun cas un rééquilibrage du texte. Nous on réclame la suppression de cette liste tout court car lorsque vous êtes en procédure accélérée, vous avez moins de droits et les recours des demandeurs d'asile devant la CNDA sont examinés par un juge unique et pas un collège de magistrats.»

Un constat critique partagé par la présidente du bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants (Baam), Héloïse. «Il y a plein d'Etats où l'homosexualité n'est pas pénalisée, mais où il y a des persécutions homophobes comme la pratique de "thérapies" de conversion ou les viols correctifs pour les lesbiennes, rappelle-t-elle. On réduit donc le champ des possibles en conservant cette liste qui ne protège par ailleurs ni les femmes victimes de violences ou les combattants de la liberté dans ces "pays sûrs". Enfin, pour les demandeurs d'asile LGBT affrontent surtout des problèmes spécifiques, notamment lorsqu'ils doivent prouver leur orientation sexuelle ou qu'ils ont été victimes de persécutions devant l'Ofpra».

07/04/2018 – Metamag – Mayotte ni française, ni comorienne. Avant tout européenne ?

Par Michel Lhomme

Enfin, ce vendredi matin, le préfet-délégué interministériel a ordonné la levée du barrage de Longoni par l'intervention des forces de gendarmerie et de deux blindés. En fait, seul le barrage de la sortie du port a été dégagé, barrage qui paralyse depuis maintenant plus de sept semaines tout l'approvisionnement de l'île, entraînant l'absence de ravitaillement pétrolier, la dégradation des conditions sanitaires, l'absence de courrier et la pénurie alimentaire dans tous les magasins, y compris la farine plus particulièrement dans le Sud ou les rayons des épiceries sont aussi vides que ceux du Venezuela.

Pour le reste de l'île, malgré le dialogue renoué avec l'ensemble des parties prenantes à ce conflit et l'appel unanime tant de l'intersyndicale, du collectif, des élus, des organisations patronales que du grand cadé à la levée des barrages, ces derniers sont maintenus car leur levée bute sur le conflit diplomatique franco-comorien. Les barragistes comme la population réclament l'effectivité des mesures anti-immigrations promises or la France est incapable de définir une politique claire sur le sujet.

Le silence sur Mayotte n'est pas un silence fortuit

Le peuple Mahorais courageux et pacifiquement va chercher et déloger les clandestins et les remet ensuite à la gendarmerie. Ces clandestins sont alors placés en centre de rétention administrative mais ils ne peuvent être expulsés puisque le gouvernement comorien les refoule. Ils seront donc tôt ou tard relâchés dans la nature tandis que les Africains s'envoleront pour Paris ou Marseille avec la bénédiction des associations locales des droits de l'homme, la Cimade en tête qui a maintenant une antenne directe à Mamoudzou. On ne veut donc plus entendre parler de Mayotte dans l'hexagone c'est pourtant la nouvelle porte d'entrée de l'immigration.

Dominique Sorain, nouveau préfet-délégué ministériel du 101ème département, semble avant tout gagner du temps

Il sait que, de toute façon, l'État n'a plus un sou. Y-aura-t-il des REP + ? Le rectorat sera-t-il capable de sanctionner certains instituteurs qui, depuis des années, n'assurent jamais leurs cours. Les qualités du préfet, démontrées lors d'un précédent poste à la Réunion, sont la fermeté et un certain sens du dialogue social mais Bercy bloque et bloquera. En terme d'investissement, on entend parler, par exemple de l'hôpital de Petite Terre ou de l'agrandissement du Centre Hospitalier de Mayotte en Grande Terre, mais ce sont des acquis, validés depuis longtemps. Pour mémoire, la 1ère pierre de l'hôpital de Petite Terre a été posée par Manuel Valls, alors

premier ministre, le 13 juin 2015. Près de 3 ans plus tard, la structure est toujours annoncée comme un investissement en cours. Il n'y a donc rien de nouveau dans la plupart des projets posés sur la table et c'est la même chose pour les constructions scolaires ou les Établissements de Protection Maternelle Infantile.

Pour ces derniers, Mayotte attend toujours les 120 millions promis. De plus, cette année, les rentrées fiscales de nombreuses mairies se verront impactées par une nouvelle loi fiscale appliquée depuis janvier même si certaines d'entre elles suite au dernier recensement verront leurs dotations augmentées indirectement grâce à l'immigration clandestine enfin comptabilisée par l'Insee. Alors l'État peut-il être un interlocuteur sérieux ? En l'absence d'un signal fort adressé à la population sur la lutte contre l'immigration clandestine, l'entrave à la circulation est maintenue ou pourrait se manifester sous d'autres formes .

Cette crise de 2018 laissera bien évidemment des traces économiquement parlant mais elle verra peut-être enfin le bon sens et la raison triompher sur l'archipel. Pourquoi ?

Nous écrivons depuis des années sur Mayotte et les Comores. Notre position semble parfois rejoindre celle de nos dirigeants. En effet, pour nous, la seule solution de Mayotte passait par un nouveau statut que nous avons appelé autrefois « état associé », « confédération franco-comorienne » ou « association franco-comorienne ». Les modèles existent : le projet Gaston Flosse pour la Polynésie française, le statut des Nouvelles-Hébrides, l'autonomie très particulière de la partie hollandaise de l'île de Saint-Martin, Porto-Rico. Dans cette configuration étatico-juridique nouvelle, Mayotte ne serait plus un département en tant que tel mais une collectivité autonome française, souveraine de plein droit mais rattachée juridiquement par des accords diplomatiques à l'État comorien. Anjouan pourrait à terme bénéficier aussi du même statut de collectivité autonome française, une collectivité dont Moroni serait avec Mamoudzou l'un des centres politiques dotée en particulier d'un aéroport international aux normes. Sous une forme nouvelle mais quelque peu embarrassée, la question d'un nouveau statut est posée sur la table. Macron l'osera-t-il ?

Aux Comores, ces derniers jours, la gérontocratie corrompue continue de se mobiliser dans un combat d'arrière-garde pour faire monter les enchères face à la France sur la question de Mayotte.

Dans l'affaire de la suspension par la France des visas comoriens, l'ancien ambassadeur, Ahmed Thabit a demandé de pratiquer la réciprocité et de suspendre l'octroi de visas aux officiels français. Ridicule puisque chacun sait que cela ne concerne que le mari de son excellence l'Ambassadrice ? Le porte-parole des organisations de la société civile est allé plus loin en suggérant de rappeler l'ambassadeur comorien à Paris et en proposant de fermer l'ambassade de France à Moroni. En fait, ils posent ainsi habilement ce qui a toujours été le préalable des discussions franco-comoriennes : la suppression du visa Balladur.

Sur ce point, les esprits s'échauffent alors que plus de la moitié des Comoriens ont déjà la double nationalité. Tout ceci est bien passéiste comme le dernier sursaut classique des nationalistes, encore malades de l'indépendance et de la décolonisation. Du côté français, il y a aussi des passéistes comme le député Kamardine faisant des effets de manche dans l'hémicycle et parlant de la vente d'une île « pour quelques piastres ». Or malgré tous les soutiens politiques qu'elles pourraient obtenir, notamment en Afrique, les Comores pourront difficilement tourner le dos à la France. Il y est même question d'augmenter sensiblement l'aide française, notamment dans les domaines de la santé et de la formation professionnelle. Pour être précis, l'enveloppe globale actuellement consacrée par la France est de 135 millions d'euros sur la période 2015-2020. Une mission sanitaire à Anjouan (nouvel hôpital chinois construit mais sans personnel) incluant des personnels basés à Mayotte est également en projet pour le mois de mai prochain. De plus, pour les Comores, personne même en Afrique n'envisage de reposer la question à l'ONU ou de la renvoyer à l'arbitrage international du tribunal de la Haye. Aussi les jours qui suivent vont être cruciaux car il n'est pas possible pour la France de laisser la situation

en l'état à savoir le blocage par Moroni du retour des comoriens sans-papiers et une immigration incontrôlée sur Mayotte d'autant que maladroitement les interpellations de « clandestins » réclamées par une grande partie de la population mahoraise ont été promises par la ministre des Outre-mer Annick Girardin.

Si Paris a envoyé le préfet-délégué Dominique Sorain à Mamoudzou, parallèlement, et à un très haut niveau administratif, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, a été dépêché en urgence à Moroni. Interrogé lors d'un déplacement à l'île Maurice le 10 mars dernier, Jean-Baptiste Lemoyne avait été on ne peut plus clair sur le dossier : « Nous héritons d'une situation qui n'est pas nouvelle. Il y a eu des crises sur ce territoire en 2009, 2011, 2013 » pour lâcher un peu plus tard : « Autant vous dire que nos prédécesseurs n'ont peut-être pas toujours fait le travail et on s'y attèle aujourd'hui ».

Quel travail ? relancer et accélérer bien entendu la feuille de route

C'est le moment ou jamais.... Concernant la « feuille de route » signée en septembre 2017 à Paris entre les ministres des affaires étrangères des deux pays, une nouvelle réunion paritaire à Moroni est en préparation pour le 12 avril prochain, avec, comme la dernière fois en décembre 2017, la participation des élus mahorais pour ne pas répéter l'erreur de l'improvisation de septembre. Le gouvernement sait bien que l'immigration clandestine est un problème sans fin si on continue à le traiter avec le visa Balladur. Il faut réunir l'archipel tout entier ne serait-ce que pour être plus fort face à l'immigration cette fois-ci africaine qui se profile. Il faut donc de part et d'autre dépolitiser le débat, le dénationaliser c'est-à-dire en fait l'eupéaniser.

Mayotte avant tout européenne ?

En pleine recomposition géopolitique du monde, le canal du Mozambique revient au premier plan des préoccupations régionales. La découverte par Total, il y a quelques mois d'importants gisements de gaz et de pétrole au large du Mozambique comme des Comores avive les derniers appétits pétroliers même si ce pétrole est profond et cher à l'extraction. Les réserves sont là et seraient gigantesques.

Forces de l'ordre positionnées à Mayotte

L'Afrique de l'Est est appelée à se recomposer et à se développer très vite en particulier la Tanzanie dont les mafias actuelles de Dar es Salam alimentent le trafic de kwassas-kwassas africains (angolais et congolais) vers Mayotte. L'entreprise mahoraise de télécommunications Stoi envisage de s'implanter à Dodoma. L'idée d'un hub européen vers l'Afrique de l'est à partir de Mayotte n'est pas un fantasme. Pourquoi la Chine s'intéresse-t-elle depuis quelques mois à Anjouan, Mohéli et Moroni ? Cette semaine, ce sont environ 55 millions d'Euros qui vont être consacrés à la construction du Centre hospitalier universitaire national El-maarouf de Moroni par la Chine. Le contrat a été signé en présence du chef de l'État avec un représentant diplomatique chinois. Les travaux, confiés à une entreprise chinoise, vont s'étendre sur trois ans ! Dans sa crise diplomatique avec la France, on a même vu ces dernières heures le ministre des Affaires étrangères des Comores, Mohamed El-Amine Soeuf, menacer de rompre « les accords monétaire et de défense » avec la France, les autorités comoriennes assurant qu'un pays semble plus empressé à collaborer, la Russie. Des accords seraient prochainement signés entre les deux pays.

La crise diplomatique avec les Comores et la crise mahoraise interrogent plus que jamais la France sur sa capacité à se présenter comme ce qu'elle devrait toujours être, la tête de pont européenne de l'Océan indien, par notre amitié avec l'Inde (renforcée récemment), par l'île de la Réunion et par les Comores réunies. Veut-on la misère d'un peuple ? La politique ne doit-elle pas toujours viser le bien commun et l'enrichissement des peuples, en particulier des jeunes anjouanais que la France a formé depuis près de trente ans. Des entrepreneurs mahorais l'ont parfaitement compris. Ils s'étaient déplacés aux dernières Assises comoriennes et avaient brillé par leurs visions novatrices. La Réunion, les Comores – Mayotte en particulier –, Madagascar

constituent une région à nulle autre pareille et nos intérêts dans tous les domaines y restent majeurs parce qu'ils sont avant tout européens.

03/04/2018 – Reuters – Bordeaux : des volontaires pour remplacer les migrants en rétention

Dépêche reprise dans Boursorama, L'Orient le Jour, etc.

Soixante-seize personnes, dont le député européen José Bové, se sont présentées mardi matin à l'ouverture du centre de rétention administrative d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) pour y prendre les 30 places destinées aux migrants, a-t-on appris auprès des organisateurs de l'opération.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne « Eux, c'est nous » lancée par le mouvement altermondialiste basque « Bizi ! » pour protester contre le projet de loi asile et immigration dont l'examen débute mardi soir en commission des Lois à l'Assemblée nationale.

"C'est une action de désobéissance civile qui démarre à partir d'Hendaye et qui devrait se démultiplier sur l'ensemble du territoire, partout où se trouvent des centres de rétention, où des gens vont signer cet engagement volontaire à y remplacer les migrants », a dit José Bové à Reuters.

L'élu a été le seul à pouvoir pénétrer dans les lieux, protégés par un dispositif policier, où il a remis à la directrice une charte signée par 146 personnes s'engageant à prendre la place des migrants dans les CRA « pour protester à la fois contre leur existence et contre le projet de loi qui va rentrer en discussion ».

Les autres militants n'ont pu approcher du centre de rétention qui avait été fermé en janvier 2017 au moment du rétablissement des contrôles aux frontières. Situé à proximité de la frontière franco-espagnole il est adossé au commissariat de la police de l'air et des frontières (PAF).

Les manifestants ont occupé les trois voies d'accès pour empêcher le transfert de migrants venus de Bordeaux. Les manifestants ont quitté les lieux sans incident à la mi-journée.

"Nous avons mené cette action pour protester contre le fait qu'on veut gérer la question des migrants avec des prisons et pas avec des maisons et contre le texte de Gérard Collomb qui vise à allonger le temps de rétention de migrants, c'est-à-dire d'innocents », a dit à Reuters Jean-Noël Etcheverry dit "Txetx", l'un des porte-parole de « Bizi ! ».

Le projet de loi porté par le ministre de l'Intérieur prévoit notamment de porter de 45 à 90 jours, voire 135 jours, le délai maximum de rétention des demandeurs d'asile et étrangers en situation irrégulière.

Les personnels de la Cimade, une association qui accompagne les étrangers dans la défense de leurs droits et qui agit auprès des personnes enfermées, ont lancé un préavis de grève pour mercredi afin de protester contre le projet de loi.

REGIONALE

02/04/2018 – Le Progrès – Cimade, au plus près des demandeurs d’asile

La présidente régionale de la Frapna, Mathilde Dubesset, était présente pour encourager Anne-Claire Gayet, présidente et Florie Johannot, secrétaire, à l’initiative de la création du groupe, en septembre. Dix bénévoles ont rejoint l’équipe avec, notamment, Lætitia Deletang, qui assure la trésorerie.

Formés par une équipe de salariés du siège de Lyon, les bénévoles se sont déjà bien impliqués dans des réunions mensuelles et sur le terrain. Depuis septembre, des permanences mensuelles dans les locaux de l’ASDA (Aide solidarité envers les demandeurs d’asile) et au centre pénitentiaire, en étroite collaboration avec le Service pénitentiaire d’insertion et de probation (Spip) ont déjà permis d’accompagner soixante demandeurs sur le droit au séjour, les aménagements de peines, le logement et la santé. Le groupe est également associé à un groupe de travail national sur l’accueil des mineurs isolés. Il déplore le manque de places dans des foyers et de moyens dans l’Ain, pour la prise en charge socio-éducative. Avec une dizaine de partenaires, les projets du groupe ne manquent pas. Il est prévu d’ouvrir de nouvelles permanences, d’élaborer un guide d’accueil à destination des mineurs, de faire des conférences ou d’organiser des ateliers de sensibilisation et de s’associer à d’autres actions militantes.

NOTE Contact : le deuxième mercredi du mois, de 17 h 30 à 19

02/04/2018 – Guadeloupe France Antilles – Les salariés de la Cimade en grève contre le projet de loi asile et immigration

Les salariés de la Cimade intervenant en centre de rétention administrative, en Guadeloupe, seront en grève, ce mercredi, pour protester contre le projet de loi asile et immigration, qui sera examiné ces mardi et mercredi, par la commission des lois. Selon eux, ce projet de loi porte des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes migrantes.

Pour protester contre le projet de loi asile et immigration, qui sera examiné ces mardi et mercredi, par la commission des lois, les salariés de la Cimade intervenant en centre de rétention administrative, en Guadeloupe et ailleurs, seront en grève, ce mercredi. La Cimade est une association de solidarité active avec les personnes réfugiées et migrantes. Ils appellent tous les salariés du secteur associatif et social à les rejoindre.

Selon les salariés de la Cimade, ce projet de loi et les circulaires qui l’accompagnent portent des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes migrantes, par une série de mesures de contrôle, de tri, de contrainte et d’exclusion. « Massification des interdictions de retour, contrôle policier jusque dans les lieux d’hébergement, réduction des délais de recours des demandeurs d’asile ou encore allongement de la durée de la retenue pour vérification du droit au séjour : il s’agit là d’autant de tentatives de sanctionner la migration en tant que telle et de refuser un accueil digne aux personnes exilées », argumentent-ils.

Par ailleurs, ce projet de loi confirme « les mesures d’exception qui prévoient des droits au rabais en Outre-mer et ajoute même de nouvelles dérogations dans certains départements. Point important de ce projet, l’allongement de la durée de rétention jusqu’à 135 jours va entériner un

enfermement inutile et lourd de conséquences humaines pour les personnes migrantes dans le but illusoire d'expulser toujours plus. »

« Nous, salariés de la Cimade intervenant au sein des centres de rétention, sommes quotidiennement témoins de la terrible violence qu'impliquent l'enfermement et l'expulsion. Nous observons chaque jour leurs conséquences sur les vies des personnes migrantes et les actes de désespoir qu'ils peuvent entraîner. Nous constatons également la violence d'une politique migratoire qui, plus largement, maintient dans la précarité et l'exclusion des personnes souvent déjà fragilisées par leurs parcours individuels », écrivent-ils. Aussi, demandent-ils le retrait pur et simple de ce projet de loi.

03/04/2018 – Rue 89 Strasbourg – « Dangereux », « crétin », le projet de loi « asile et immigration » inquiète les associations locales...

Par Déborah Liss

Le projet de loi dit « Asile et Immigration » arrive devant l'Assemblée Nationale en avril et fait déjà débat en raison de son caractère répressif. Dans le Bas-Rhin, des associations impliquées dans l'aide et l'accueil des étrangers s'inquiètent et interpellent les élus. Elles ont trouvé des alliés inattendus au sein même de la majorité, comme la députée bas-rhinoise Martine Wonner (LREM) qui s'attèle à modifier le texte.

Au mois d'avril, le « Projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » sera débattu à l'Assemblée nationale. Mais ce texte du gouvernement est déjà devant la commission des lois et aux affaires sociales après avoir été présenté en février aux associations. L'objectif ? Réduire la durée de la procédure de demande d'asile et favoriser l'intégration. Face à certaines mesures et confusions entre des missions de police et des missions d'accueil, les acteurs de terrain sont affolés. Dans le Bas-Rhin, des associations accompagnant des demandeurs d'asile dénoncent un projet marqué par une logique de « découragement ».

Le long parcours de la demande d'asile

À l'arrivée sur le territoire français :

Contact avec une association chargée du pré-accueil

Enregistrement de la demande auprès de la préfecture et de l'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration)

Transmission de la demande auprès de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides)

Décision positive = le demandeur est reconnu comme réfugié

Ou décision négative = le demandeur est débouté

Possibilité de demande de réexamen auprès de l'OFPRA

Possibilité de recours auprès de la CNDA (Cour Nationale de Demande d'Asile) dans un délai d'un mois aujourd'hui (réduit à 15 jours dans le projet de loi)

Certains déboutés peuvent alors être détenu en Centre de Rétention Administrative (CRA) le temps que leur recours soit examiné ou qu'une décision d'expulsion soit prononcée.

Pour raccourcir la durée de la procédure de demande d'asile, le gouvernement envisage d'instaurer un délai maximum de recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) de 15 jours au lieu d'un mois. C'est l'une des mesures les plus critiquées car le demandeur d'asile devrait alors en 15 jours annoncer son intention de recours, faire une demande motivée, rassembler les pièces justificatives voire les témoignages.

Délai de recours réduit, une mesure « insurmontable » ?

À Strasbourg, l'association Casas accompagne ces recours. Pour Pascale Adam, une des salariées de l'association, c'est tout simplement « n'importe quoi » :

« Cette question des délais, c'est crétin. Quinze jours, c'est très court, c'est une mesure quasi insurmontable : quand les gens apprennent leur rejet, il nous faut leur trouver un « scribe », un interprète. Et puis on les aide à comprendre ce qui importe à la Cour, etc. Faire tout cela en un mois, ce qui est le délai actuel, c'est déjà compliqué ».

Pour elle, ces mesures sont à la fois contre-productives et dirigées « contre les personnes concernées » :

« Pour être efficace, il faut du temps. Ce n'est pas en allant plus vite qu'on fait mieux. La loi porte une logique de découragement, pour toujours évincer les personnes étrangères. Le gouvernement pense que nos conditions d'accueil les attire alors que la situation des demandeurs d'asile en France n'est pas franchement accueillante. Les migrants sont d'abord des gens qui font des choix difficiles, pas des touristes ».

Dans le Bas-Rhin, 2 000 demandes et 600 reconnaissances

En 2016, l'association a accompagné environ 600 recours auprès de la CNDA, mais en comptant les enfants accompagnants, cela concerne près de 1 000 personnes. Cette année là, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) a été sollicitée de plus de 2 000 demandes en provenance du Bas-Rhin. Elle en a admis 600, et après recours, 182. Au niveau national, l'OFPRA a traité plus de 85 000 demandes, dont 28% ont abouti. En 2017, les demandes sont montées à plus de 100 000, avec une protection accordée pour 36% des demandes, en comptant les recours réussis auprès de la CNDA.

Pascale Adam explique que dans le Bas-Rhin, les demandes aboutissent plus souvent qu'ailleurs :

« Il y a un assez fort taux de reconnaissance du statut de réfugié, car on fait du bon travail avec les associations. Surtout, il y a beaucoup de gens qui viennent d'Albanie et d'ex-URSS, et ces personnes obtiennent souvent le statut. »

Les associations sont aussi touchées

Le risque avec le projet de loi, c'est que cela devienne plus compliqué pour les demandeurs, mais aussi pour les accompagnants. Casas a vu passer près de 8 000 personnes dans ses permanences en 2016, et a régulièrement des difficultés pour maintenir ses finances. Et pour la Cimade, qui accompagne les réfugiés sur l'ensemble de leur parcours, de la demande de titre de séjour à la rétention, en passant par le recours, cela « va devenir compliqué », d'après Françoise Pougoulet, déléguée Alsace-Lorraine de l'association :

« Nous fonctionnons avec environ 160 bénévoles en Alsace-Lorraine. Si toutes leurs actions leur apparaissent vaines, ils vont se décourager ».

Jusqu'à plus de quatre mois de rétention, « alors qu'ils ne sont coupables de rien »

Plusieurs associations, comme la Cimade, critiquent d'autres volets du projet de loi, la généralisation des « vidéos-audiences », pour les entretiens avec la CNDA quand la personne est en rétention ou en « zone d'attente ». Les agents de la CNDA eux-mêmes ont mené une grève de 28 jours en février contre cette mesure.

Autre volet très critiqué : l'allongement de la durée de rétention, qui passerait de 45 à 90 jours, voire à 135 jours dans certains cas ! Rappelons que la rétention est une mesure administrative de détention, sans jugement, lorsqu'une personne est surprise en France sans titre de séjour.

Françoise Pougoulet dénonce une mesure « absurde » :

« En Allemagne, ils vont jusqu'à 18 mois de rétention et ont expulsé 26 000 personnes l'an dernier. En France, avec les 45 jours, 35 000 personnes ont été expulsées. Dans tous les cas, on sait que 90% des expulsions se font les dix premiers jours. C'est une mesure punitive et traumatisante. Les gens ne sortent pas indemnes d'une rétention, alors qu'ils ne sont coupables de rien. »

La France a été condamnée à sept reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour ces « traitements inhumains et dégradants ». Cinq dossiers concernaient la rétention d'enfants.

« Les gens ne vont pas arrêter de venir »

La Cimade alerte également sur un volet technique du projet : la systématisation des Interdictions de Retour sur le Territoire Français (IRTF) à toutes les personnes faisant l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). « Donc à peu près tout le monde », selon Françoise Poujoulet, qui dénonce une mesure inefficace, voire néfaste :

« Les gens ne vont pas arrêter de venir. Sur cette question, personne ne travaille. Ceux faisant l'objet d'un bannissement du territoire français vont se maintenir, et vivront de plus en plus dans la précarité ».

C'est pourquoi la Cimade, après avoir publié un document de décryptage du projet, demande son retrait. Il risque, selon l'association, de « considérablement dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères, par un affaiblissement de garanties et droits fondamentaux, et l'accentuation de la maltraitance institutionnelle ».

Les militants de Casas, eux, ont alerté les députés locaux, avec le Collectif pour une autre politique migratoire, et disent avoir bénéficié d'une « bonne écoute ».

Trouble parmi certains députés de la majorité

Même au sein de la majorité, ce texte préparé par le Ministère de l'Intérieur de Gérard Collomb provoque des remous... Quelques députés « En Marche » veulent voir le texte remanié avant sa première lecture à l'Assemblée. Et parmi eux, la députée du Bas-Rhin Martine Wonner (LREM). Elle ne « votera pas » le texte sans modifications. Elle aussi a de sérieux doutes sur l'intérêt de mesures comme l'extension de la durée de rétention, notamment après avoir visité le Centre de Rétention Administrative (CRA) de Geispolsheim et d'autres en région parisienne : « On sait que les gens supportent tant bien que mal la rétention les 20 premiers jours, mais ensuite il peut y avoir des passages à l'acte, des angoisses... L'idée serait d'éviter l'allongement systématique à 90 jours et de faire du cas par cas. Surtout, on ne veut plus aucun mineur dans les centres de rétention ».

Les semaines à venir sont cruciales. Avant d'être présenté dans l'hémicycle à partir du 17 avril, le texte peut être amendé par la Commission des lois et par la Commission des affaires sociales, où Martine Wonner a été nommée référente pour ce texte. Des groupes de travail et ateliers législatifs sont en cours pour réfléchir aux modifications à présenter à la Commission, qui acceptera ou pas, ces modifications.

« Limiter les dégâts »

Martine Wonner cherche également à éviter le raccourcissement du délai de recours :

« On pourrait imaginer que le délai de recours raccourci à 15 jours ne concerne que l'intention de faire le recours, et qu'on laisse ensuite un délai plus long permettant de rassembler les pièces, faire une demande d'aide juridictionnelle, etc. J'ai aussi quelques doutes sur les vidéo-audiences systématisées... Si c'est juste pour faciliter la vie de l'administration, cela ne me va pas ».

Martine Wonner espère également améliorer le volet « Intégration » de la loi, avec des amendements qui permettraient par exemple aux demandeurs d'asile régularisés de pouvoir travailler le plus vite possible. La députée espère aussi « professionnaliser » l'accueil et l'intégration en coordonnant mieux les différents organismes concernés comme l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII), Pôle Emploi ou la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Mais sur ce texte, le gouvernement semble vouloir comme à son habitude réduire les débats au maximum pour favoriser une adoption rapide. Martine Wonner n'entend pas se taire et prévient :

« Si les changements en commission ne sont pas acceptés, je me garde la possibilité d'amender en hémicycle ».

03/04/2018 – Lyon Plus – Fin de la trêve hivernale: associations et citoyens refusent les remises à la rue

Par Dominique Menvielle

« Pas de santé sans toit. » Médecins du monde a fait part de sa colère, jeudi à Lyon, face à l'aggravation de la précarité. Message : « À la rue, on survit à peine ». Photo DR

La trêve hivernale prend fin. Les associations, elles, appellent à en finir avec des solutions d'urgence « coûteuses et inappropriées » et refusent les expulsions.

« Personne ne comprendrait que l'État crée des milliers de sans-abri le 31 mars alors que le Président de la République s'est engagé à ce qu'il n'y ait plus personne à la rue », souligne Éric Yapoudjian, directeur général de la fondation Armée du Salut.

Et de préciser le paradoxe : « À Lyon, il nous est demandé de renvoyer 150 personnes, essentiellement des familles, accueillies à Saint-Priest dans une caserne militaire désaffectée et pour laquelle aucun usage immédiat n'est prévu ». À l'unisson du dilemme exprimé par l'Armée du Salut, le Collectif des associations unies qui, en région, regroupe la Fondation Abbé-Pierre, la Fédération des acteurs de la solidarité, la FAPIL, URHAJ, la Cimade, la Ligue des droits de l'homme, Médecins du Monde, mais aussi les collectifs Jamais sans toit, Agir Migrants, le collectif des Professionnels de l'urgence sociale et la Coordination Urgence Migrants, se font entendre actuellement, pour refuser les remises à la rue.

Vers des fermetures progressives

C'est le cas chaque année, mais la mobilisation associative, relayée par des actions citoyennes, s'exprime plus fortement en cette fin d'hiver. « Le choix d'avoir minimisé les chiffres des personnes à la rue peut expliquer la colère des acteurs sociaux. Début mars, les autorités régionales avançaient que seules 56 personnes étaient à la rue pour toute la région alors que plus de 2 200 personnes appelaient le 115 », avance l'un d'eux. Plus de 3 000 personnes sont menacées d'une remise à la rue avec la fermeture des structures d'hébergement d'urgence, selon les différents collectifs.

Sans compter la reprise des expulsions locatives. Selon la Fondation Abbé-Pierre, 1 270 familles avaient fait l'objet d'une intervention avec concours de la force publique en 2016 en Au-RA.

« L'inconditionnalité du droit à l'hébergement d'urgence n'existe pas », regrette Michèle François, du Réseau éducatif sans frontière (RESF), pour qui « jeunes mineurs et jeunes majeurs étrangers ne sont pas accueillis, ni protégés comme ils devraient l'être ».

« Macron laissait augurer un hiver plus doux pour les gens sans logement. Il n'en a rien été. En novembre, lors de la journée des Droits de l'enfant, notre collectif avait recensé 343 enfants SDF dans le Rhône », rappelle Mathieu Ottogalli, du collectif Jamais sans toit. Et de rappeler le mouvement de solidarité qui en a découlé, avec occupations d'écoles et autres initiatives citoyennes, permettant des mises à l'abri aux résultats vertueux en matière d'intégration et de résultats scolaires.

La préfecture, qui ne s'exprimera sur le sujet des remises à la rue qu'après avoir reçu les associations concernées mardi 3 avril, précise cependant que les lieux d'hébergement fermeront de façon progressive et non au soir du 31. Fait état, aussi, d'un examen au cas par cas des situations des personnes pour envisager, le cas échéant, un relogement. Ce point inquiète les acteurs sociaux et explique aussi les tensions. Dans un contexte de pression migratoire forte, la majorité des personnes hébergées dans le cadre du plan hivernal sont des étrangers. Ainsi, le recensement des personnes est assimilé à une chasse aux sans-papiers et aux déboutés. « Il y a eu une descente à la caserne Chabal », livrait, mercredi soir, un acteur associatif à propos du

lieu ouvert à Saint-Priest. La Cimade, elle, appelle à la régularisation des personnes qui ont déjà passé des années sur le sol français.

Macron laissait augurer un hiver plus doux pour les gens sans logement. Il n'en a rien été.

Mathieu Ottogalli, du collectif Jamais sans toit

04/04/2018 – Berria – Harrera izpia

Cimade elkarteak urteak daramatza salatzen Hendaiako atxikitze zentroak ez duela betetzen bere helburua. Asilo eskaerak aztertu bitartean eskatzaileak hartzeko zentro bat izan beharko zukeena espetxe bat da praktikan, eta Europako beste herrialde batzuetan gertatzen den moduan gardentasun izpi askorik ez da hor ere. Europaren migrazio politikaren isla da, nolabait. Atzo, baina, 30 migratzaile sartu behar zituzten egunean, hainbat boluntariok hori eragotzi zuten, gutxienez egun batez, eta Jose Bove europarlamentariak zalantzarik ez zuen izan garaipen sinbolikotzat jotzean.

Macronen immigrazio legea eztabaidatzen ari baita Frantzia. Atxilotze eta atxikitze denborak luzatu nahi ditu, eta asilo eskaerak egiteko eta aztertze epeak, murriztu. Ez da zaila asmatzea zer asmo duen horrek. Politika zaharra da Frantzian ere babes bila joandakoei jazartzea. Hendaiako atxikitze zentroari gertatzen zaion bezala, ordea, zaila izango du helburua lortzea aldatzen ez duen bitartean. Europaren migrazio politikak ez baititu behar atxikitze zentroak, harrera zentroak baizik. Soilik horiekin eta migratzaileen sorterriekiko politikak aldatuz lortuko baitu behartutako desplazamenduen tragedia geratzea, migratzaileei euren sorterrian bizitzeko aukera emanaz. EtorkiZUna zuen leloa atzo Bizi mugimenduak Hendaian egin zuen protestak, eta atzo etorkizun argi-izpi bat eraman zuen etorkizuna ukatzen den lekura.

04/04/2018 – Berria – Hendaiako atxikitze zentroa blokeatu dute irekiera egunean

EtorkiZUna kanpainaren barnean, goiz honetan Hendaiako atxikitze zentro aitzinera agertu dira 80 boluntario, sartzekoak ziren migratzaileen partez. Frantziako Poliziak sartzeari oztopatu die horiei guztiei, Jose Boveri izan ezik, europarlamentari izanik sartzeko eskubidea duelako. "Garaipen sinboliko bat" izan da Boverentzat gaurkoa, mobilizazioaren ondorioz azkenean eragotzi egin baitute migratzaileak atxikitze zentroan sartzeari.

Gaur irekitzekoa zen zentroa berriz ere, eta migratzaileekin elkartasunez Bizi mugimenduak atxikitze zentroak dituen 30 lekuak okupatzera deitua zuen. 146 pertsona prest agertu ziren zentroan sartzeko, eta Bizi mugimenduaren arabera, boluntario horietatik 80 Hendaian egon dira goiz honetan.

Jose Bove europarlamentaria izan da bakarra sartzen, zuzendaritzari helarazteko boluntarioen zerrenda eta Cimade jurista lanetan ari den elkarteko kideekin elkartzeko. Ateratzean jakinarazi du zentroko zuzendariak erran diola mobilizazioaren ondorioz gaur eraman behar zituzten migranteak ez dituztela zentroan sartuko eta hori "garaipen sinboliko bat izan da, hobengabeak preso ez sartzeko beste ekintza batzuk inspiratu behar dituen", militante altermundialistaren erranetan.

04/04/2018 – Ouest France – Loi asile immigration. **«Ce n'est pas une loi, c'est une condamnation», selon**

des manifestants

Une centaine de personnes ont manifesté ce mercredi à Paris contre le projet de loi de Gérard Collomb relatif à l'asile et à l'immigration, examiné jusqu'à jeudi en commission à l'Assemblée nationale.

Plus d'une centaine de personnes, intervenants en centre de rétention (CRA) ou bénévoles auprès des migrants, se sont rassemblées ce mercredi matin à Paris pour demander le retrait de la loi « asile-immigration » examinée jusqu'à jeudi en commission parlementaire.

Devant une banderole rouge clamant : « Collomb, on va te faire toute la misère du monde », des intervenants se sont succédé au micro pour demander « un retrait complet de ce texte, qui va trop loin ».

Contre la détention des migrants

Ils se sont rassemblés sur la place Stalingrad dans le nord-est de la capitale, à quelques mètres de l'un des trois campements de migrants encore présents à Paris.

« La mesure phare contre laquelle on est vent debout est l'allongement à 90 jours, voire 135, de la rétention administrative » des étrangers en attente de leur expulsion, a expliqué Marion Beaufils, intervenante pour l'association la Cimade au CRA du Mesnil-Amelot. Selon elle, « les 45 jours actuels sont déjà trop » parce qu'« inutiles » pour permettre les renvois.

« Ça détruit, la rétention. Ils vieillissent d'un coup. On ne les reconnaît pas quand on les revoit ensuite », a-t-elle ajouté.

Les manifestants dénoncent une logique d'expulsions

« On est dans une logique de gestion, d'expulsion, comme si on était envahis. C'est d'une bêtise sans nom », a pour sa part déploré Hortense, bénévole auprès de sans-papiers, en redoutant que le but soit « de rendre invisibles ces gens dans l'opinion publique ».

Venu apporter son témoignage après 40 jours au CRA de Troyes, Hassan, sorti vendredi, a raconté s'être retrouvé « mélangé avec des gens qui ont fait des délits ». « Mais je n'ai rien fait. On me reproche juste de ne pas avoir de papiers », a ajouté le Tunisien, qui vit en France depuis 15 ans.

« Trois mois (en rétention), c'est quand on commet quelque chose. Ce n'est pas une loi, c'est une condamnation », a-t-il dit.

La Commission des lois de l'Assemblée va plancher sur le texte d'ici jeudi, avant son examen en séance à partir du 16 avril. Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a entrouvert la porte mardi à un assouplissement des dispositions controversées du projet de loi sur la durée maximale de la rétention, en se disant « prêt à étudier » les propositions des députés.

04/04/2018 – Ouest France – Trois questions à

[Camille Jacquot sur rétention]

Article payant

04/04/2018 – TV Rennes – Journal soir

[Mobilisation CRA Rennes]

03/04/2018 – Alter Info – La Cimade sort des CRA pour dénoncer le projet de loi asile immigration

Après sa présentation en conseil des ministres ce 21 février, le projet de loi asile et immigration est examiné en commission des lois à l'Assemblée nationale ce mardi et

mercredi. Pour la CIMADE, association de solidarité active avec les personnes réfugiées et migrantes, ce projet ainsi que les circulaires qui l'accompagnent portent « des atteintes extrêmement graves aux droits fondamentaux des personnes migrantes, par une série de mesures de contrôle, de tri, de contrainte et d'exclusion. »

L'ensemble de ses salarié-e-s intervenant au sein des centres de rétention sont les témoins quotidien de la gravité et de la violence qu'impliquent l'enfermement et l'expulsion. C'est pourquoi, toutes et tous dénoncent avec force ces nouvelles directives en particulier l'allongement de la durée de rétention qui peut aller jusqu'à 135 jours. 135 jours qui vont « entériner un enfermement inutile et lourd de conséquences humaines pour les personnes migrantes, dans le but illusoire d'expulser toujours plus. » Prenant ses responsabilités, la CIMADE lance un mouvement de grève ce mercredi 04 avril pour dénoncer ce nouveau projet de loi et exiger son retrait pur et simple.

A Rennes, un rassemblement se tiendra le mercredi 04 Avril à 10h30, Place de la République. Pour rappel, le centre de rétention administratif de Rennes/St Jacques de La Lande enferme en moyenne une quarantaine de personnes.

Rencontre avec Adrien, salarié de la CIMADE 35.
[Adrien Cornec]

04/04/2018 – France 3 Bretagne – Journal

[Camille Jacquot et Adrien Cornec sur rétention]

04/04/2018 – France 3 Bretagne – Rennes : un rassemblement contre le projet de loi asile immigration

Par Maylen Villaverde

A l'appel de la CIMADE et de ses salariés un rassemblement était organisé ce mercredi matin à Rennes pour demander le retrait de la loi asile immigration. Le texte est examiné par la commission des lois cette semaine.

Ce mercredi matin les salariés de la CIMADE sont sortis du centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande pour dénoncer le projet de loi asile et immigration qui doit être examiné mercredi 3 et jeudi 4 avril par la commission des lois.

Une trentaine de personnes a répondu à leur appel et s'est rassemblée place de la République à Rennes. Elles dénoncent une atteinte grave aux droits fondamentaux des personnes migrantes. Dans son communiqué de presse la CIMADE évoque une série de mesures de contrôle, de tri, de contrainte et d'exclusion, notamment : la pénalisation de l'entrée sur le territoire, la massification des interdictions de retour, le contrôle policier jusque dans les lieux d'hébergement, la réduction des délais de recours des demandeurs d'asile ou encore l'allongement de la durée de la retenue pour vérification du droit au séjour.

La durée de rétention pourrait ainsi aller jusqu'à 135 jours ce qui va, selon la CIMADE, entériner un enfermement inutile et lourd de conséquences humaines pour les personnes migrantes dans le but illusoire d'expulser toujours plus.

Pour l'association qui défend les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés ces mesures "sont autant de tentatives de sanctionner la migration en tant que telle et de refuser un accueil digne aux personnes exilées".

Manifestation Cimade contre la loi "Asile Immigration"

Des salariés de la Cimade sont sortis des centres de rétention ce mercredi, pour demander le retrait du projet de loi "Asile Immigration"... Un texte, à leurs yeux, dangereux... Intervenants : Camille Jacquot, salariée de la Cimade - Adrien Cornec, intervenant juridique en rétention - Reportage : Marc-André Mouchère et Vincent Bars

04/04/2018 – Sud Ouest – Bordeaux : manifestation ce mercredi contre le projet de loi "asile et immigration"

Ils étaient une cinquantaine de personnes, ce mercredi matin, à avoir répondu à l'appel à manifestation de la Cimade e. a-c.

avant-première

À l'appel de la Cimade, association qui intervient aux côtés des personnes de nationalité étrangère dans les centres de rétention administrative, une cinquantaine de personnes s'est réunie sur la place Pey-Berland, ce mercredi.

Ils étaient une cinquantaine de personnes, ce mercredi matin, à avoir répondu à l'appel à manifestation de la Cimade. Cette association, qui accompagne les personnes étrangères dans la défense de leurs droits, intervient dans les centres de rétention administrative (CRA). Afin de montrer leur opposition au projet de loi "asile et immigration", examiné en Commission des lois... [Article Payant]

05/04/2018 – Rue 89 Bordeaux – La Cimade monte au créneau contre le projet de loi asile et immigration

Par Clement Amathieux

Ce mercredi, les salariés de la Cimade étaient en grève et se sont rassemblés place Pey Berland, à Bordeaux, pour dénoncer la loi asile et immigration, et revenir sur les situations délicates traversées par de nombreux migrants en rétention.

« On est tous étrangers ». C'est le slogan arboré par les manifestants qui, ce mercredi 4 janvier, ont répondu à l'appel des salariés de la Cimade pour dénoncer le projet de loi asile et immigration.

« Le texte a été présenté à la commission des lois, seulement deux ans après la dernière loi sur le sujet, explique Mélanie Maugé-Baufumé, intervenante salariée de la Cimade. Et il marque un net recul pour le droit des personnes étrangères de manière générale et dans les centres de rétention. »

Les 90 salariés de la Cimade, dont 22 intervenants dans les CRA, déplorent plusieurs aspects du projet :

« On s'oppose à l'allongement de la durée de la rétention qui passe de 45 à 90 jours. Cette durée de rétention n'augmente pas le taux de renvoi des personnes étrangères », affirme Mélanie Maugé-Baufumé.

La Cimade souhaite par ailleurs que les personnes puissent faire valoir leurs droits.

« On veut aussi un droit de recours effectif pour les personnes placées en procédure accélérée, annonce Morgane Ragueneau-Pré, bénévole de la Cimade. La personne doit pouvoir accéder à un recours suspensif pour ne pas être renvoyée avant même d'avoir obtenu l'issue de sa demande. On souhaite également maintenir un délai de recours de 30 jours pour les personnes déboutées par l'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Le projet de loi prévoit de passer ce délai à 15 jours, c'est court. »

Selon la Cimade, la loi est très dommageable pour les personnes concernées. Elle complexifie les demandes d'asile alors qu'aujourd'hui seulement un demandeur sur deux a accès à une place en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile).

Témoignages

Seule salariée de la Cimade à intervenir dans le CRA de Bordeaux, Mélanie Maugé-Baufumé est revenue sur le rôle de l'association dans ces structures, où elle est seule habilitée à pénétrer :

« Notre mission est d'accompagner les personnes enfermées dans les centres. On les aide dans l'effectivité de leurs droits, on explique les procédures, la chronologie, etc. Il faut qu'elles puissent décider en connaissance de cause. »

Au cours du rassemblement, des témoignages de personnes en rétention à Bordeaux ont été lus à haute voix. Ils font part de la souffrance ressenties par ces hommes âgés de 19 à 51 ans. Sur les 20 individus, la moitié va être libérée et l'autre sera expulsée. L'un d'entre eux écrit :

« Cela fait 10 ans que je vis en France, j'ai mon père et sa femme, leurs enfants et mes cousins en situation régulière. J'ai fait une demande de titre de séjour et j'ai eu pendant 3 ans des récépissés avec des autorisations de travail. J'ai monté mon entreprise de sous-traitance, ça marchait bien. Le préfet a ensuite refusé de m'accorder un titre de séjour. Je ne pouvais plus travailler. Le préfet de l'Isère a décidé de me placer dans le centre de Bordeaux, alors que je vis à Lyon. Je suis loin de mes proches qui ne peuvent pas me rendre visite. Je m'ennuie, il n'y a pas d'occupation et pas de lumière. »

04/04/2018 – Guadeloupe France Antilles – Mathias Haurat : « Une véritable atteinte aux droits des personnes »

Les salariés de la Cimade, association nationale de solidarité avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont en grève ce mercredi, pour dénoncer le projet de loi « asile et immigration ». Explication de Mathias Haurat, accompagnateur juridique au centre de rétention des Abymes.

Pourquoi la Cimade s'oppose-t-elle à ce projet de loi ?

Tout simplement parce qu'il marque un recul des droits des personnes étrangères dans une logique de contrôle, de tri et d'exclusion. Nous dénonçons, notamment, l'allongement de la durée de rétention administrative, sorte de petite prison pour les personnes contrôlées sans papier, dans le bus ou dans la rue.

La durée maximum, de 45 jours actuellement, pourrait passer à 90 jours, voire 135. C'est une véritable atteinte aux droits des personnes, par ailleurs inefficace car 90% des expulsés le sont dès les premiers jours. L'objectif du gouvernement est, bien sûr, d'augmenter le nombre d'expulsions.

Ce projet offre également la possibilité à la police de procéder à des contrôles dans les hébergements et prévoit de compliquer les démarches pour déposer une demande d'asile, tout comme d'en réduire les délais de dépôt et de recours.

Y a-t-il des mesures qui concernent l'Outre-mer en particulier ?

Ce projet confirme les mesures d'exception existantes qui prévoient des droits au rabais en Outremer et ajoute même de nouvelles dérogations dans certains départements. Par exemple, en Guadeloupe et dans les régions ultramarines en général, les possibilités de contrôle sont plus étendues et des expulsions sont prononcées même avant la réponse du juge en cas de recours. Ces dérogations sont justifiées par le gouvernement par la pression migratoire présente sur nos territoires. En 2017, 262 ressortissants étrangers (majoritairement des Haïtiens, Dominicains et Dominiquais) ont été placés au centre de rétention administrative des Abymes. La moitié d'entre eux a été expulsée. Les autres, assignés à résidence ou libérés.

Comment s'organise votre mobilisation ?

C'est la Cimade à l'échelle nationale qui est mobilisée. Au total, les 24 intervenants en rétention ne vont pas se rendre dans les centres pendant toute la journée de mercredi (aujourd'hui, NDLR), deuxième jour d'examen du projet par les commissions des lois. En Guadeloupe, nous sommes deux salariés concernés. En fonction de l'actualité, nous déciderons de la poursuite de notre mouvement.

04/04/2018 – La Marseillaise – Pas idéologique, vraiment ?

« Un texte pragmatique pas idéologique » : la version officielle sur le projet de loi asile et immigration, notamment relayée par le vice-président du groupe LREM à l'Assemblée, Pacôme Rupin.

Pas idéologique ? Quand il surfe sur l'idée que le gouvernement va enfin procéder aux éloignements du territoire en cas de refus d'asile, notamment en augmentant la durée de rétention afin d'obtenir les autorisations des pays d'accueil. Pourtant, selon la Cimade, « le taux d'éloignement est inférieur à 1 ou 2% » au-delà de quinze jours » de rétention.

Pas idéologique ? Quand le solde migratoire évolue peu depuis une trentaine d'années comme l'attestent les études statistiques, notamment de l'Insee, sur le sujet. Certes, les chiffres augmentent. Mais si les gouvernements focalisent et instrumentalisent la croissance du nombre d'immigrés, ils taisent la montée également du nombre d'émigrés français partant travailler ou faire des études à l'étranger ou d'immigrés qui retournent dans leur pays d'origine et qui, ensemble, réalisent ce solde migratoire stable depuis l'arrêt de l'immigration de travail dans les années 1970.

Solde migratoire stable, demande d'asile en baisse

Pas idéologique ? Quand certains groupes politiques aiment à pérorer sans fin sur la crise des migrants alors que les chiffres de 2017 sont sortis la semaine dernière et que le nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne a été divisé par deux, passant de 1,26 million en 2015 et 1,2 million en 2016 à 650 000 demandes en 2016 dont 91 100 en France, 126 600 en Italie et 198 000 en Allemagne.

Le mois dernier, la Banque mondiale a annoncé que, en 2050, le nombre de ces réfugiés climatiques serait de 143 millions ? Que fera-t-on ? Une nouvelle loi ? De nouveaux délais encore raccourcis ? Des mesures pour éloigner vers où ? Et quand le fera-t-on ?

04/04/2018 – La Marseillaise – Dangereux, maltraitant, inutile... festival de critiques sur le

projet de loi asile

Par Angelique Schaller

Décrié de toutes parts y compris dans la majorité LREM, le projet de loi asile est jusqu'à demain en commission des lois avant la séance publique le 16 avril.

Aujourd'hui et demain, la commission des lois de l'Assemblée nationale examine le projet de texte du gouvernement sur Asile et immigration après avoir, hier soir, auditionné le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

Depuis sa présentation en Conseil des ministres le 21 février dernier, ce projet de loi intitulé « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » a provoqué de nombreuses colères. Parmi le tissu associatif tout d'abord. Ainsi, le Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés - qui reconnaît certes quelques « mesures positives » notamment dans l'attribution de cartes de séjour pluriannuelle (4 ans au lieu de 2) ou de l'instauration de demandes d'asile groupées pour les familles, mais relève aussi de nombreuses « mesures de suspicion », trouve que la confidentialité est loin d'être « garantie » dans de nombreuses mesures, estime que des délais proposés sont « dérogatoires » et déplore le « durcissement » de nombreux points concernant l'expulsion. Ainsi également la Cimade qui y voit un texte « dangereux » qui « consacre un très net recul des droits » et pourrait « considérablement dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères ».

Une analyse que l'on retrouve chez le défenseur des droits, Jacques Toubon, qui affirme en effet que le texte est « maltraitant pour le demandeur d'asile », estimant qu'il contient « des procédures tellement accélérées qu'elles confinent à l'expéditif ». L'ancien ministre de la Justice des gouvernements Juppé va même jusqu'à affirmer dans un entretien accordé au Monde qu'« il faut arrêter de faire croire qu'on est capable de « maîtriser les flux migratoires », comme on le dit depuis 1974, pour s'atteler au vrai sujet : construire une politique publique qui organise les parcours migratoires ». Même le Conseil d'État a émis un avis négatif estimant qu'il était inutile à peine deux ans après la loi du 7 mars 2016 sur le même sujet et que, loin de simplifier les procédures, il « ne fait qu'ajouter des couches supplémentaires ».

Les critiques sont également venues de l'intérieur même de l'Ofpra - organisme qui gère les demandes d'asile - avec deux syndicats - Asyl et CGT - ayant appelé à la grève pour dénoncer les accélérations des procédures prévues qui vont multiplier « les entraves » et feront du droit d'asile « non pas un droit effectif mais un droit fictif ». Sans oublier les agents de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui examinent les recours en cas de refus du droit d'asile, également en grève en février dernier pour alerter sur l'impossibilité d'effectuer sa « mission », sur la « logique comptable de l'asile qui fait primer le raccourcissement des délais de jugement sur la qualité de l'instruction des demandes et des décisions rendues ».

Mais ce n'est pas tout. Les critiques sont effectivement montées au sein même des rangs de la majorité de La République en Marche. Gérard Collomb a beau marteler que le texte est « équilibré », mettre en avant le rapport du député en Marche Aurélien Taché sur toutes les mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'insertion des demandeurs d'asile (apprentissage renforcé du français, facilité pour pouvoir travailler...) le texte montre trop de mesures destinées à faciliter le renvoi du débouté pour satisfaire ce que d'aucun appelle « l'aile gauche de LREM ». Augmenter le nombre de jours en centre de rétention pour expulser plus facilement a également ému quelques députés ayant visité des centres.

04/04/2018 – La Nouvelle République – Le CSC dans le sens de l'accueil

Dans le cadre de son projet social, le CSC Grand Nord a engagé une réflexion sur l'accueil. L'universitaire Corinne Rougerie et Patrice Braconnier, de l'IRTS de Poitiers, sont venus prêter main-forte à l'équipe, démarrant avec un diagnostic réalisé dans le quartier visant à mesurer la notoriété du centre et son image dans la ville. Après avoir questionné les usagers du centre, ses bénévoles, ses élus, des habitants, le verdict est tombé : non seulement le CSC Grand Nord apparaît comme mal identifié en tant que lieu, mais ses missions sont méconnues du grand public.

« C'est pourquoi nous avons décidé de travailler sur notre visibilité », explique la présidente du CSC, Isabelle Grosse. Et la culture, l'accès de tous à la culture, est le fil sur lequel l'équipe veut s'appuyer pour faire venir du monde et s'ouvrir vers l'extérieur.

Actuellement en stage au CSC dans le cadre de ses études, Amélie Poquet a planché sur la question. Elle a d'abord interrogé les usagers du centre sur l'offre culturelle à Niort, découvrant que le public ignore l'existence de plusieurs lieux et donc ne les fréquente pas. Ainsi du Camji ou de la Villa Pérochon.

Aussi, la jeune femme a proposé plusieurs pistes pour réconcilier les uns avec les autres.

Par exemple, la soirée parents-ados, organisée en lien avec la Cimade, a été orientée sur la thématique de l'immigration, ce dans l'idée d'inciter le public à aller découvrir le spectacle « Du désir d'horizon » joué le 18 mai au Moulin du Roc.

Seconde idée, ce mercredi 4 avril, une quinzaine d'habitants du quartier, des parents et leurs enfants, vont se rendre au musée d'Agesci pour suivre une visite guidée puis un atelier dans le prolongement de l'exposition consacrée au travail de la céramiste Nicole Doray-Soulard.

Enfin, cerise sur le gâteau, Amélie a imaginé un panneau qui localisera tous les lieux de culture de Niort. Pour chacun, une pochette pourra recevoir les prospectus et flyers idoines. En voilà une idée, qu'elle est bonne !

04/04/2018 – Le Journal du Gers – Ciné-rencontre dans le cadre des Etats généraux des migrations

Vendredi 6 Avril à 20h, pour la projection du film Human Flow, le cinéma de Masseube recevra des représentants de la CCM32, la Coordination des Collectifs Migrations qui regroupe 14 associations et collectifs gersois* autour du défi des migrations.

Ces associations seront présentes pour lancer un appel, dans le cadre des États généraux des migrations ouverts en novembre par 470 organisations en France. Elles pourront expliciter leur position par rapport à la loi migrations adoptée au conseil des ministres en février 2018, expliqueront leur démarche et leurs actions. Dans le Gers, des situations de détresse (familles à la rue par exemple) suscitent beaucoup plus souvent qu'on ne croit des mobilisations spontanées et solidaires. Ces actions de simples citoyens se structurent progressivement en associations qui fleurissent actuellement un peu partout.

Après la projection, vous pourrez échanger avec les collectifs et associations autour d'un apéritif Albano/Kosovar offert par le cinéma et concocté par les deux familles de réfugiés accueillies par Masseube Terre d'Accueil, en partenariat avec les restaurant " Le petit routier".

Liste des associations composant la CCM32

La CCM32 : 14 associations, collectifs et groupements de citoyens. Amnesty international 32 ; Attac 32; CCFD Terre solidaire ; La Cimade 32 ; Collectif Accueil migrants 32; Collectif Pont National ; Masseube Terre d'Accueil ; Solidarité Migrants et Migrantes Portes de Gascogne l'Isle Jourdain ; LDH 32 ; RESF32 ; RASF ; Secours catholique ;SOMILO Lectoure ; Un toit pour vivre et échanger Montesquiou

05/04/2018 – Ouest France – Quimperlé. Une nouvelle famille déboutée du droit d'asile

Par Béatrice Griesinger

Une mère et ses six enfants étaient sans logement, mercredi après-midi à Quimperlé (Finistère). Soutenus par Cent pour un toit, ils ont tenté de trouver une solution pérenne. En vain.

« Ça me démonte. Et quand je pense que d'autres familles vont sortir du dispositif du Cada (Centre d'aide aux demandeurs d'asile) dans les semaines à venir... », se fâche Marie-Françoise. Place Hervo, à 14 h mercredi, elle compte parmi les membres de l'association Cent pour un toit. Ils sont une quinzaine, rassemblés là pour soutenir une famille originaire du Kivu, au Congo. Déboutée du droit d'asile il y a un mois, elle doit quitter le logement mis à disposition par le Cada de Quimperlé. Dans la matinée, le collectif solidaire a aidé à transporter et stocker « tout ce qui a fait la vie de cette famille depuis 2016 ».

Une famille, 7 personnes

Arrivée à Riec-sur-Bélon en 2016, la famille était ensuite entrée dans le dispositif du Cada. Elle habitait place Hervo, le temps de la demande d'asile. Elle se compose de la mère, âgée d'une quarantaine d'années, et de ses six enfants : une jeune fille qui étudie à l'université de Quimper, deux lycéennes, deux collégiennes, scolarisées à Jules-Ferry et La Villemarqué, ainsi qu'un jeune garçon, élève à l'école du Lézardeau.

Respect et dignité

« La maman est une femme qui a beaucoup de dignité, qui inspire le respect », explique Anne-Marie, membre du collectif. L'état des lieux est en cours, à l'étage, où la famille doit rendre les clés de l'appartement. Sans solution pour la nuit. Elle et ses enfants peuvent rester sur le territoire français, mais sans aucun droit d'accès à un logement, ni à l'aide aux demandeurs d'asile. « Il y a carence de la part de l'État », résume Annie, de Cent pour un toit.

À 17 h mercredi, aucune solution de logement n'avait pu être trouvée via le 115. La famille a dû opter pour une solution « très provisoire ». Ses membres ont été répartis et logés chez des membres et proches de Cent pour un toit. La jeune universitaire était raccompagnée à Quimper pour trouver une solution en logement étudiant.

Accompagnement associatif

Le collectif Cent pour un toit a accompagné la famille au Centre départemental d'action sociale, où une assistante sociale devait contacter le numéro d'urgence 115, avant 17 h. Pour trouver un logement. « Au vu de son histoire, la famille ne souhaite pas être séparée, note le collectif. Le logement sera forcément provisoire. Quand ces familles sortent du Cada, elles sont à la rue. S'il n'y avait pas d'association pour les aider, que deviendraient-elles ? »

À Quimperlé, c'est la troisième famille qui se retrouve dans cette situation depuis le début de l'année. Cette nouvelle expulsion intervient alors que les députés examinent les nouveaux textes régissant l'asile.

Treize familles soutenues

Dans le pays de Quimperlé, Cent pour un toit aide et soutient 13 familles. Cinq communes sont solidaires : Quimperlé, Riec-sur-Bélon, Moëlan-sur-Mer, Arzano et Bannalec. Chacune met à disposition des logements et l'association assure le règlement des factures d'eau, électricité ou gaz.

Créée le 14 juillet 2015, après une réflexion commune entre la Ligue des droits de l'Homme, Emmaüs, la Cimade et des citoyens, l'association compte 180 adhérents et de nombreux donateurs réguliers. Elle a été récompensée par Quimperlé communauté qui lui a décerné, en janvier, le trophée de la solidarité.

05/04/2018 – Ouest France – Vendée. Fin de la trêve hivernale : des familles expulsées

Par Clémence HOLLEVILLE

Ces deux familles étrangères, avec des enfants de 7 à 20 ans, étaient à la rue ce jeudi 5 avril. En soirée, la préfecture leur a trouvé une solution pour une nuit. "Mais demain il faudra tout recommencer", se désolent les militants de la Cimade.

La fin de la trêve hivernale a sonné l'expulsion pour ces familles originaires de Tchétchénie et du Daghestan, ce jeudi 5 avril, dans la matinée. Et en fin de journée, la Cimade a tiré le signal d'alarme sur leur situation : ces deux mères ayant respectivement quatre et trois enfants, âgés de 7 à 20 ans, étaient à la rue.

" Depuis ce matin, nous avons tenté le 115, la direction de la cohésion sociale à la préfecture, France terre d'asile. Partout on nous a répondu qu'il n'y avait pas de place ", se désole François Bardin, militant de la Cimade. " Le Secours populaire leur a donné à manger ce midi. Nos voitures sont pleines de leurs affaires. "

Une solution trouvée vers 19 h 30

Dans l'après-midi, le groupe a tapé à la porte de la mairie avant de finir dans les locaux du Pôle solidarité et famille du Département. Contactée ce soir, la préfecture affirmait chercher une solution d'urgence " au moins pour qu'ils ne restent pas à la rue cette nuit ".

Vers 19 h 30, les familles ont appris qu'elles pourraient passer la nuit dans deux hôtels yonnais. " Mais demain, il faudra recommencer ", regrette François Bardin.

Pour un hébergement plus durable, la préfecture estime " devoir analyser des situations complexes ".

05/04/2018 – La Nouvelle République – Les mots et la sérigraphie pour partager ses origines

Le CSC des Chemins Blancs propose des rencontres et ateliers sur le thème des migrations et intitulés " Être né.e.s quelque part ".

De là-bas, il me revient en mémoire... C'est par cette incitation à se livrer que commence le petit questionnaire. Son titre ? « Être né.e.s quelque part »...

Autour de la table de la maison de quartier de Saint-Florent ce mercredi, des membres du conseil d'administration du centre socioculturel des Chemins Blancs (*) entourent Jean Clisson, l'animateur en art visuel, pour expliquer la démarche : « Il s'agit de travailler sur les migrations, de proposer à chacun de partir de son point de départ pour aller jusqu'à son point d'arrivée. »
Connaître les autres

Cette destination, ce sont les quartiers niortais concernés. Leurs habitants sont invités à répondre à cinq interrogations, pour autant de sens. Car les souvenirs pourront faire appel au toucher, à la vue, à l'ouïe, à l'odorat ou au goût. Avec pour conclusions le nom et l'origine du participant.

Incités par les représentants de la Cimade lors de l'exposition d'automne dans la galerie du Moulin du Roc, les responsables du CSC ont commencé à travailler sur ce thème des migrations avec l'idée que chacun se questionne sur son propre parcours. « C'est un bon moyen de connaître les autres sans être intrusif », précise Jean Clisson.

Plus que des mots, il s'agit d'apporter une illustration. La sérigraphie sera le moyen d'imager le propos lors d'ateliers encadrés par l'artiste Anne-Sophie Hansh. « Une technique assez simple, un art populaire », rassure l'animateur. Car l'idée c'est bien de rassembler le maximum

de participants afin que l'expo urbaine programmée le vendredi 29 juin lors du Music apéro concert de la place Renon soit la plus représentative. D'ici là, lors de l'Oreille café, le temps de rencontre proposé deux fois par semaine, ou à l'occasion de sorties vers les écoles Pasteur, Saint-Florent et George-Sand, grands et petits seront invités à s'interroger ensemble sur leur origine, sur ce quelque part où ils sont nés.

Premières rencontres jeudi 5 avril de 14 h à 16 h, jeudi 26 avril de 14 h à 15 h 30 et vendredi 27 avril de 14 h à 18 h à la maison de quartier de Goise et mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 avril à la maison de quartier de Saint-Florent. Les ateliers de sérigraphie seront programmés par la suite. Entrée libre et gratuite. (*) Le CSC des Chemins Blancs gère aussi la maison de quartier de Goise.

06/04/2018 – Rue 89 Bordeaux – Qui se soucie du bidonville des réfugiés sahraouis à Bordeaux ?

Par Simon Barthélémy

Plus de 200 personnes, en majorité des demandeurs d'asile sahraouis, vivent aujourd'hui quai Deschamps, dans des conditions sanitaires indignes. Malgré les directives du gouvernement visant à résorber les bidonvilles, les associations dénoncent l'inaction de la préfecture de Gironde.

Yahdih affirme avoir passé 4 ans en prison au Maroc après avoir manifesté pacifiquement pour l'indépendance de son pays, le Sahara occidental. Désormais réfugié en France, il vit depuis 9 mois dans un des baraquements de fortune qui ont fleuri au squat du 53 quai Deschamps, à Bordeaux.

« C'est difficile, confie-t-il. Il y a seulement deux toilettes pour 200 personnes, et un seul point d'eau. »

Pourtant, plusieurs dizaines de demandeurs d'asile sahraouis, ainsi que quelques migrants d'Afrique subsaharienne, en grande majorité des hommes, ont élu domicile en octobre 2015 dans cette ancienne usine de la rive droite. Ils étaient alors une centaine. Depuis, et malgré un incendie qui avait brûlé le toit du grand hangar, le bidonville continue à prospérer, au grand dam des associations.

État en position démissionnaire

Médecins du monde, Droit au logement, la Ligue des droits de l'Homme et la Cimade ont rendu publique ce jeudi une lettre adressée il y a 15 jours au préfet, mais restée sans réponse. Elles y dénoncent l'« inaction » de l'État face à l'urgence humanitaire :

« Tous les efforts consentis par les citoyens et les associations ne suffisent pas à remédier à l'indignité dans laquelle l'attentisme sinon la démission des pouvoirs publics plonge ces personnes venues demander protection à la France. La dégradation constatée des conditions sanitaires, due à un amoncellement de déchets, à la prolifération de rats, à l'absence d'infrastructures appropriées pour les toilettes et d'adduction d'eau, sans oublier des problèmes de sécurité (3 incendies) n'auront pas suffi à convaincre la Préfecture ni les Collectivités Territoriales de la nécessité de solutions dignes et respectueuses du droit. »

Morgan Garcia, de Médecins du Monde, précise que les associations intervenant sur le squat du quai Deschamps ont laissé le temps au nouveau préfet, Didier Lallement, de prendre connaissance du dossier. Elles déplorent aujourd'hui son « silence », alors que ce bidonville, « ne devrait tout simplement pas exister », selon Morgan Garcia :

« La majorité des personnes ici devraient être hébergées en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile). Leur droit d'accès à l'eau, reconnu par les Nations-Unies depuis 2010, est bafoué. Les arrêtés de dépollution du site pris par la préfecture n'ont jamais été appliqués.

Aujourd'hui, nous demandons simplement que le préfet de Gironde applique une circulaire récente du gouvernement visant à résorber les bidonvilles en créant des groupes de travail avec tous les acteurs concernés. Or nous n'avons jamais eu de réponse. »

Que les Sahraouis appellent le 115

Pourquoi la préfecture refuse-t-elle de mettre en place un tel comité de pilotage ? Sollicitée par Rue89 Bordeaux, elle ne répond pas à cette question. Son communiqué envoyé ce jeudi à la presse égraine des chiffres censés démontrer l'engagement de l'Etat, qui « consacre plus de 2 millions d'euros par mois à l'accueil et à la mise à l'abri des personnes vulnérables en Gironde ». « Le département de la Gironde fait face depuis trois ans à une augmentation très importante du nombre de demandeurs d'asile, passé de 1850 en 2015 à 3036 en 2017. Pour faire face à cette situation, l'État a considérablement renforcé et diversifié son dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile. »

La préfecture fait ainsi mention de 1148 places en CADA, de 625 places d'hébergement d'urgence dans des hôtels financées en 2017 pour demandeurs d'asile, 192 places du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PrAHDA) dans la métropole, et bientôt 100 places créées pour le nouveau centre d'accueil et d'examen des situations (CAES). Et le bidonville du quai Deschamps, dans tout ça ?

« Les sahraouis qui représentent près de 20 % des demandeurs d'asile en Gironde (soit près de 600 personnes, NDLR), bénéficient des mêmes droits que ceux attribués aux autres demandeurs d'asile, conclut le communiqué préfectoral. En appelant le centre 115, ils peuvent avoir recours aux dispositifs d'hébergement proposés par l'État dans le département ou la région. »

HCR, OMG

Le silence est tout aussi assourdissant du côté de la mairie de Bordeaux et de la métropole. « C'est un sujet 100% préfecture », nous est-il ainsi répondu. La mairie de quartier, qui s'occupe de vider la benne à ordures placée à l'entrée du camp, s'est en revanche engagée à assurer l'alimentation électrique – plusieurs branchements pirates avaient fait sauter la lumière du pont Saint-Jean et du pont de pierre.

« Il a fallu qu'on touche à un symbole touristique de Bordeaux pour agir maintenant plutôt que pendant les grands froids, soupire Morgan Garcia. Il n'empêche qu'en France, dans la cinquième puissance économique mondiale, ce squat est toujours en deçà des préconisations du HCR (haut commissariat aux réfugiés) pour les camps. »

Si vous voulez vous lancer dans l'humanitaire, pas besoin d'aller aux antipodes, il suffit de se rendre rive droite de la Garonne.

06/04/2018 – Le Télégramme – Migrants. Le Chaînon veut faciliter l'hébergement

Le Chaînon, qui regroupe les différents collectifs et associations du pays de Lorient accompagnant les migrants, organise une réunion pour les hébergeants le 23 mai.

D'un côté, « de nombreux migrants en difficulté, alors qu'ils sont dans une perspective de régularisation, se retrouvent à la rue ». De l'autre, « des hébergeants volontaires accueillent des migrants mais se retrouvent seuls et parfois en difficulté faute d'un relais dans leur solidarité ». C'est le constat fait par les différents collectifs et associations du pays de Lorient qui accompagnent les migrants (*). Ils ont donc décidé de se regrouper au sein du Chaînon, avec pour objectif de « trouver des solutions d'hébergement pour les migrants et d'accompagner les citoyens qui les accueillent ». Le Chaînon se veut « la référence pour l'étranger en situation d'exil et pour l'hébergeant volontaire ».

Un appel lancé aux hébergeants volontaires

C'est lui qui recevra les demandes de logement et qui sera le premier interlocuteur des hébergeants et des migrants pour les conditions de cette prise en charge.

Lui qui organisera aussi la solidarité, déjà bien réelle dans le pays de Lorient, mais pas forcément bien coordonnée, « en fonction de ce que chacun peut et souhaite apporter ». Particuliers ayant de la place chez eux, propriétaires de logements vides... Le Chaînon lance également un appel à tous « les citoyens du pays de Lorient, volontaires pour accueillir de façon transitoire - une quinzaine de jours - des personnes exilées en mal de logement ». À l'attention de ces hébergeants, « dont l'anonymat sera toujours préservé », le collectif est en train d'éditer un livret pratique. Une réunion d'information, au cours de laquelle des citoyens hébergeants témoigneront de leur expérience, sera également organisée le 23 mai. (*) Réseau éducation sans frontières, Collectif d'accueil du pays de Lorient, Accueil sans frontières (Locmiquélic), Cimade (Lorient), Solidarité réfugiés (Hennebont), Entraide protestante (Hunda) et le collectif de Plouhinec.

Pratique

Réunion d'information pour les hébergeants, mercredi 23 mai, à la cité Allende. Contact : lechainonlorient@untoitpourtous.net

06/04/2018 – Ouest France – Caen. Une marche pour l'Égalité, samedi 7 avril

Collectif et personnes citoyenne organise une marche au départ du cours Caffarelli. Ils demandent, entre autres, un toit pour tous.

Des personnes solidaires, l'AG de lutte contre toutes les expulsions, ASTI 14, le Camo, la Cimade, le Collectif alternative libertaire du pays d'Auge. Le Collectif [O] pendant, le Comité Amérique latine, Emmaüs 14 Ensemble 14-61, EELV Pays de Caen, France Insoumise, FSU 14, la KIC-Cip, LDH section Caen, NPA, PG14, Planning familial 14, Rase, Rassemblement Humain, Rassemblement citoyen en Normandie, Solidaires 14, Solidarité migrants Saint-Aubin, Sud CHU organisent une marche samedi. Ils demandent la fin du tri des mineurs et la suppression des tests osseux. La suppression du règlement Dublin pour arrêter de renvoyer des exilés vers le 1er pays où ils ont été contrôlés (Italie, Grèce) et où les risques de refus de demande d'asile sont accrus.

Un centre d'hébergement 24 h sur 24, toute l'année. La liberté de circulation et d'installation pour tous. (Art XIII de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Samedi 7 avril, marche pour l'Égalité. Rendez-vous à 15 h au 57, cours Caffarelli sur la presqu'île de Caen.

06/04/2018 – La Marseillaise – À Sète, des citoyens se mobilisent pour que cesse enfin le calvaire des étrangers

Par Emmanuelle Stange

Sans-papiers. Le collectif Sète Terre d'accueil dévoile un triste état des lieux de l'immigration. Les valeurs d'ouverture et de tolérance portées par Escale à Sète, ces citoyens les défendent au quotidien.

L'ouverture au monde, le brassage des cultures, la lutte contre l'obscurantisme... Ces valeurs de tolérance et d'entraide ont été hissées haut durant Escale à Sète. Une belle vitrine humaniste.

Mais dans les faits, au quotidien, le combat mené par diverses associations pour que cette ville-port, métisse par nature, devienne réellement une terre d'accueil pour les étrangers est loin d'être gagné.

Les témoignages présentés lors de la réunion publique, organisée le 16 mars dernier au théâtre de la mer, dans le cadre des états généraux des migrations, sont éloquentes. Géraldine Peninon de Forum Réfugié et les militants du RESF ont ainsi dépeint le désœuvrement, les mauvaises conditions de vie et le désespoir grandissant des sans-papiers retenus au centre de rétention. Alertant sur le risque d'allonger, comme le souhaite le gouvernement, ce temps de rétention de 45 à 90 voire 135 jours tout en réduisant les délais de recours, Julie Moulin, avocate, a dénoncé l'inhumanité du projet de loi sur l'immigration. Jean Landier, de la Pastorale des migrants, s'est indigné de la mauvaise prise en charge des mineurs étrangers, promenés d'hôtel en foyer, avec très peu à manger, sans possibilité de soins, ni personne pour les encadrer et des freins à la formation. Quant aux 96 demandeurs d'asile accueillis par le nouveau Cada créé à Sète en août, ils vivent aussi avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Car si leur dossier est refusé, et c'est souvent le cas, ils se retrouvent à la rue au bout de quelques mois avec obligation de quitter le territoire.

Sept mois dans les prisons libyennes

Janine Léger, présidente de la Cimade, connaît bien le calvaire des sans-papiers reçus aux permanences de l'Accueil Migrants Sète (environ 200 personnes par an). « Des gens qui fuient la misère, la guerre et qui, arrivés en France, doivent apprendre à vivre dans la peur d'être arrêtés. Des êtres humiliés, maltraités ou dans le meilleur des cas ignorés ».

Pointant un durcissement constant des lois, elle relate l'histoire de Yazid, un jeune marocain dont l'union avec une française a été annulée par la préfecture en janvier, pour soupçon de mariage blanc. « Depuis ce jour, je ne peux plus rentrer chez moi, je me cache chez un ami dans un autre département, je ne vois presque plus ma compagne, confie-t-il. Nous n'en pouvons plus d'être traqués, d'être obligés de vivre séparés, comme des bannis, dans la clandestinité. »

Lamine, elle, a quitté la Guinée pour trouver du travail. Passée par le Mali et le Niger, elle s'est rendue en Libye où elle a été jetée en prison durant 7 mois. Torturée par ses geôliers qui la pendaient par les pieds et la frappaient pour obtenir de l'argent, elle a ensuite été vendue avec une dizaine d'autres personnes à un homme qui les a forcés à travailler, en les nourrissant très peu. Grâce à l'argent envoyé par sa famille, la jeune femme a pu racheter sa liberté et elle a rejoint la Sicile par la mer, sur un zodiac dont les passagers ont été repêchés par un cargo. De là, elle a rallié la France où elle a été hébergée par un membre de sa famille. Elle a effectué une demande d'asile. Refusée. « La France me renvoie en Italie où je ne connais personne et dont je ne parle même pas la langue ».

Fadela vit en France où elle a rejoint ses frères depuis 15 ans. Elle y travaille, paie des impôts et cotise à la sécurité sociale. Pourtant, neuf fois la préfecture a refusé de lui accorder un titre de séjour « parce qu'elle soupçonne mes chèques Emplois Service d'être des chèques de complaisance. Je ne comprends pas pourquoi. Je travaille beaucoup. Je fais le ménage, la cuisine. (...) Je n'ai pas de mari, pas d'enfants. C'est pour ça que la préfecture dit que je n'ai pas de vie privée ici. J'ai reçu une obligation de quitter le territoire avec une interdiction de retour pendant 2 ans, mais je ne sais pas où aller au Maroc, où je n'ai plus personne. Je n'en peux plus. »

Face à ces drames humains et pour contrer le projet de loi sur les étrangers, le collectif Sète Terre d'accueil va faire remonter des propositions alternatives aux États généraux de l'immigration, qui se réuniront les 26 et 27 mai à Paris. Est aussi prévue au plan local la poursuite des actions de sensibilisation auprès de politiques et des citoyens (organisation de festival, de forum, pétition etc...)

07/04/2018 – La Marseillaise – À Marseille, les

salariés du droit d'asile contre la loi

Par Myriam Guillaume

Immigration. Les salariés de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA 13) étaient en grève vendredi contre le projet de loi immigration maîtrisée. Ils dénoncent une approche comptable et répressive de l'asile et la saturation du dispositif d'accueil.

Ils afflueront toute la matinée, étonnés de se retrouver devant des portes closes au Forum réfugiés du boulevard des Peintures. Un lieu qui d'ordinaire propose un accueil chaleureux et inconditionnel aux migrants de tous pays. Un jeune père syrien avec son enfant de deux mois dans les bras, en attente d'un lieu d'hébergement vient seulement de trouver l'adresse de la PADA et patiente tristement. A deux pas, une jeune femme roumaine se désole: « Je suis venue pour les papiers, je ne peux pas remplir seule ». Il faudra revenir lundi. Une salariée explique les raisons de la grève du jour, à laquelle la CGT a appelé.

« Si nous sommes en grève aujourd'hui c'est clairement par solidarité avec les migrants qui voient leurs droits les plus élémentaires de plus en plus bafoués, restreints. Nous dénonçons le projet de loi du gouvernement Macron qui adopte une approche comptable et répressive de l'asile et néglige l'impératif de détection et de protection des plus vulnérables », continue cette juriste de formation, employé depuis deux ans sur le Forum réfugiés. La Pada est en charge du pré-enregistrement des personnes qui souhaitent déposer une demande d'asile auprès de la préfecture et du suivi administratif des demandeurs d'asile non-hébergés dans le dispositif national d'accueil. « Or les dispositifs d'aide sociale sont saturés et nous devons faire face à des conditions de travail de plus en plus difficiles, réagissent les salariés.

Reculs sur le droit

Actuellement, les moyens n'y sont pas. Les salariés d'Adoma parlent même de «social low-cost». Les conditions de travail poussent les salariés à bout. Les salariés craignent: « ce projet loi va précariser encore plus ces gens ». Et de lister les points les plus noirs du projet de réforme du droit d'asile: la réduction de 120 à 90 jours pour déposer une demande, la communication par SMS, une durée de 15 jours au lieu de 30 pour formuler un recours contre la décision administrative de l'OFPRA (dont les salariés étaient également en grève le 21 février dernier pour mêmes motifs), en revanche, la durée du placement en centre de rétention administrative est augmentée jusqu'à 135 jours au lieu de 45 actuellement, et le placement est simplifié alors que les recours sont complexifiés et le délais concernant les décisions de transfert est réduit de 15 à 7 jours.

Un combat dans lequel ils ne sont pas seuls. A l'occasion de la mise en débat à l'assemblée nationale du projet de réforme de la loi sur l'immigration maîtrisée, la Cimade Sud-Est, Espace, La LDH, l'association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés, le syndicat des avocat de France, le syndicat de la Magistrature et le réseau hospitalité font front contre le projet.

08/04/2018 – Tendances Ouest – Marche pour l'égalité : 200 personnes mobilisées à Caen

En réaction à la loi "asile-immigration", plusieurs collectifs caennais appelaient au rassemblement samedi 7 avril 2018. Près de 200 personnes se sont réunies devant le CAO (Centre d'accueil et d'orientation) de la presqu'île de Caen (Calvados), puis ont défilé en direction de la préfecture.

Réunies au nom d'une marche pour l'égalité, environ 200 personnes étaient rassemblées devant le village mobile "2 Choses Lune", cours Caffarelli, sur la Presqu'île à Caen (Calvados).

L'appel de plusieurs collectifs caennais, dont ASTI 14, la CIMADE et l'AG de lutte contre toutes les expulsions, s'inscrit en réaction à la loi "asile-immigration", qui sera examinée au Parlement à partir du 16 avril. "Je suis là pour protester contre la politique du gouvernement que ne fait que rajouter de l'anxiété et la peur. Avec cette loi, on va rendre le quotidien des migrants encore plus dur et faire augmenter le nombre de sans-papiers", confie avec inquiétude un bénévole de l'ASTI.

"Nous réclamons un hébergement digne pour tous"

Un café solidaire à prix libre était proposé aux militants, et des marqueurs et cartons étaient mis à disposition pour exprimer diverses revendications. "Nous réclamons un hébergement digne pour tous !", déclare au mégaphone un porte-parole de l'AG contre toutes les expulsions. Parmi les revendications, la suppression du règlement Dublin et la liberté de circulation et d'installation pour tous.

Les manifestants ont ensuite pris la direction de la préfecture, escortés par la police. Le cortège a effectué un passage remarqué par la galerie commerciale des Rives de l'Orne, où les militants ont distribué des tracts aux passants et échangés sur leurs revendications.

03/04/2018 – France 3 Normandie – A Rouen, des bénévoles se mobilisent pour les sans-papiers

[Paulette Boegner, Laurence Wauters, Viviane Hue, sur régularisation]